

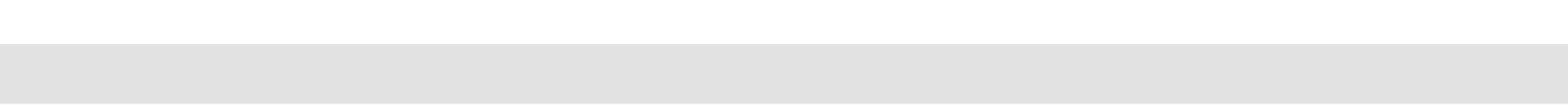
Insee Dossier

Île-de-France



N° 5
Novembre 2019

**Les mobilités dans le Bassin parisien
à trois âges de la vie :
faire ses études, aller travailler,
prendre sa retraite**



Avant-propos

L'intérêt pour une analyse du Bassin parisien, et des territoires qui le composent, est partagé par différentes institutions, tant à l'échelle nationale, notamment le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), qu'à l'échelle régionale. Ce territoire, à l'échelle duquel peu d'analyses récentes ont été menées, constitue en effet un fort enjeu, en particulier pour la coordination des politiques publiques entre les régions concernées : Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie et Pays de la Loire.

Ces intérêts convergents ont conduit la Préfecture d'Île-de-France et la Direction régionale de l'Insee d'Île-de-France à coordonner une série d'études portant sur le Bassin parisien et ses différentes composantes territoriales, mobilisant les cinq autres directions régionales de l'Insee concernées. Elles sont réalisées dans le cadre d'un partenariat d'étude financé par le CGET et auquel contribuent également les six Secrétariats Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR). Le résultat de cette collaboration prend la forme d'une série de quatre études : une vision générale des dynamiques socio-économiques à l'œuvre au sein du Bassin parisien, sa structure et ses interactions économiques, les flux démographiques qui le structurent et enfin les dynamiques des territoires situés aux franges de cet espace.

Le présent dossier porte sur les flux démographiques au sein de ce vaste espace autour de Paris et de l'Île-de-France. Sa réalisation a été confiée aux directions régionales de l'Insee de Centre-Val de Loire et de Normandie. Cette étude offre un regard sur les dynamiques démographiques à l'œuvre au sein du Bassin parisien et analyse les mobilités à trois âges spécifiques : celui où l'on poursuit ses études, celui où l'on travaille et celui où l'on prend sa retraite.

Nous remercions l'ensemble des rédacteurs d'avoir apporté leur contribution à ce document et formulons le vœu que ces analyses soient utiles et partagées par le plus grand nombre.

Le directeur régional
de l'Insee de Normandie

Daniel BRONDEL

La directrice régionale
de l'Insee de Centre-Val de Loire

Yvonne PÉROT

La directrice régionale
de l'Insee d'Île-de-France

Marie-Christine PARENT

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	5
Préambule	7
Partie 1 : Les étudiants au sein de l'aire d'influence de l'agglomération parisienne : une forte polarisation de Paris, mais des pôles secondaires dynamiques	8
Un tiers des étudiants de France métropolitaine étudie dans le Bassin parisien	
Les étudiants du Bassin parisien : une population polarisée	
Le pôle d'études de Paris rayonne au-delà des limites franciliennes	
Des pôles d'études qui concentrent plus de 95 % des étudiants du Bassin parisien	
Les pôles situés à proximité de Paris connaissent un développement soutenu sur la période récente	
Un système parisien centré sur Paris qui n'entrave pas l'émergence de sous-systèmes périphériques	
L'attractivité de Paris permet d'intégrer le Bassin parisien au sein d'un système métropolitain	
Partie 2 : Les mobilités domicile-travail	13
Outre la polarisation parisienne, l'influence des autres pôles économiques se renforce	
Une polarisation parisienne plus prononcée pour les cadres	
Une attraction parisienne très marquée en Île-de-France, moins dans l'Est francilien	
Une attraction parisienne plus intense et étendue vers le nord et l'ouest au-delà de l'Île-de-France	
Après Paris, quatre grands pôles d'emploi franciliens polarisent les déplacements dans et vers l'Île-de-France	
Les grandes agglomérations du Bassin parisien structurent leur espace proche et sont dirigées vers Paris	
Partie 3 : Le Bassin parisien : un territoire peu attractif pour les retraités	20
Des retraités moins présents au sein du Bassin parisien, particulièrement en Île-de-France	
Des comportements de mobilité selon l'âge qui diffèrent des retraités du reste de la France	
Les échanges internes largement dominés par les départements franciliens	
Un territoire peu attractif pour les retraités	
Définitions	24
Bibliographie	24

Synthèse

Plus de 12 millions d'habitants vivent en Île-de-France. Avec 5,4 millions d'actifs en emploi, 1,9 million de retraités et 665 000 étudiants, la région pèse 1/5^e de la population métropolitaine et la même part des actifs en emploi. Le poids de la région capitale est davantage prononcé pour les plus qualifiés d'entre eux : 37 % des emplois de cadres de France métropolitaine sont en Île-de-France.

Outre sa prépondérance économique et démographique, Paris, plus grand pôle d'emploi et pôle universitaire de France, influence l'ensemble du territoire métropolitain. À travers son rayonnement économique et les flux des personnes (déplacements domicile-travail, flux d'étudiants et migrations résidentielles), cette influence s'exerce particulièrement sur les territoires limitrophes de l'Île-de-France. Ainsi définit-on le Bassin parisien comme l'ensemble des départements autour de l'Île-de-France¹ ayant le plus de liens avec la capitale, notamment au travers de la proportion d'actifs travaillant en région parisienne.

Cet espace du Bassin parisien retenu pour cette étude rassemble 19,1 millions d'habitants, et près de 30% de la population métropolitaine. Malgré son poids important, et la forte attractivité de Paris, en particulier pour certaines populations (jeunes actifs, étudiants, cadres), la croissance démographique du Bassin parisien depuis les années 1990 est plus faible que dans le reste de la France métropolitaine.

D'une certaine façon le Bassin parisien présente un fonctionnement comparable à celui d'une très grande aire urbaine s'étendant jusqu'à 100 km autour de la capitale et dont l'agglomération parisienne forme le pôle central. Au-delà de ces 100 km, celle-ci n'entretient de liens significatifs qu'avec les plus grandes agglomérations françaises, en particulier les métropoles reliées par les lignes de train.

Comme dans toutes les aires urbaines, les emplois sont très concentrés dans le pôle où la population décroît au profit de la couronne, par le phénomène de périurbanisation (installation des familles dans les territoires entourant le pôle d'emploi tout en occupant un emploi dans le pôle). Les migrations résidentielles suivent ce schéma même si les nouveaux arrivants dans l'aire urbaine ont plutôt tendance à s'installer dans le pôle avant de le quitter pour la couronne. Cette forme de développement détermine un système qui a pour effet d'intensifier les navettes domicile-travail.

Toutefois, la vaste aire d'influence de Paris présente de nombreuses spécificités. D'une part, la capitale n'est pas le seul pôle au sein du Bassin parisien, et même au sein de l'Île-de-France. Saclay et Roissy, entre autres, ont une place incontournable dans le fonctionnement du Bassin parisien et le rayonnement de l'ensemble de la région parisienne dans les départements voire les régions voisines. D'autre part, là où une aire urbaine « classique » possède un pôle et une couronne périurbaine, celle de Paris possède deux voire trois couronnes successives.

Dans chacune des régions limitrophes à l'Île-de-France, les métropoles et autres grandes agglomérations régionales exercent également chacune leur propre influence sur leur environnement et jouent un rôle de moteur économique du territoire, en polarisant les emplois comme les navettes domicile-travail.

Les couronnes du Bassin parisien interagissent entre elles : en « troisième » couronne, les territoires ont autant de lien avec Paris qu'avec les autres départements les plus proches en Île-de-France. Le lien avec la région parisienne s'exerce surtout dans des quadrants géographiques regroupant les départements / zones d'emploi d'Île-de-France et les territoires limitrophes. Ainsi l'Eure et l'Eure-et-Loir ont des liens privilégiés avec les Yvelines, tandis que l'Aisne a plus de liens avec le Val-d'Oise. La dynamique de ces quadrants est en bonne partie liée aux pôles d'emploi secondaires qu'ils comportent.

Ce jeu d'influences imbriquées transparaît dans les mouvements d'étudiants que l'on observe entre les 16 principaux pôles d'études du Bassin parisien. Les étudiants constituent une population particulièrement polarisée, *a fortiori* au sein du Bassin parisien puisque le pôle de Paris absorbe les trois quarts des étudiants présents dans cet espace. De fait, l'influence de Paris s'étend au-delà des frontières franciliennes et ses établissements attirent un grand nombre d'étudiants, souvent déjà titulaires d'un diplôme d'études supérieures. La proximité du pôle parisien n'entrave cependant pas la croissance du nombre d'étudiants présents dans les pôles environnants, ni l'émergence de « sous-systèmes » d'échanges privilégiés entre pôles secondaires, notamment au nord et à l'ouest du Bassin parisien (autour de Rouen, Amiens, Orléans-Tours). Pour ce qui concerne les connexions avec les pôles extérieurs au Bassin parisien, seul le pôle de Paris engendre des flux d'étudiants significatifs, souvent en lien avec les plus grands pôles métropolitains (Lyon, Lille, Toulouse, etc.).

¹ Dans cette étude, le Bassin parisien est composé de douze départements autour de l'Île-de-France : l'Aisne, l'Aube, l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Marne, l'Oise, la Seine-Maritime, la Somme, l'Yonne

Le fonctionnement du Bassin parisien, en tant que système démographique et économique, peut également être analysé au regard des lieux de travail et de résidence des actifs et des déplacements quotidiens qu'ils induisent. La Métropole du Grand Paris constitue de très loin le pôle économique majeur du Bassin parisien et exerce à ce titre une attraction concentrique forte à l'égard des territoires qui l'environnent, même si celle-ci décroît avec la distance. Plus d'un million d'actifs travaillent dans ce pôle sans y résider. Ils y occupent plus du quart des emplois. Parmi ces «entrants quotidiens», huit sur dix résident dans le reste de l'Île-de-France, un sur dix dans le reste du Bassin parisien et un sur dix dans le reste du territoire national. Les cadres, surreprésentés, proviennent majoritairement de l'ouest, qu'ils résident en Île-de-France ou dans des agglomérations extérieures à cette région (Rouen, Orléans, Tours, etc.). Les déplacements quotidiens en direction du pôle parisien augmentent de façon générale, mais à des rythmes différenciés selon la provenance géographique. Les flux originaires du reste de l'Île-de-France se développent plus rapidement venant de l'est ou du sud, signe d'un étalement parisien plus récent dans ces directions. Quand ils sont originaires des régions voisines, ce sont les flux venant du nord et de l'ouest qui sont en croissance plus forte. Plus généralement, l'attraction de longue distance, au-delà d'une centaine de kilomètres, s'accroît à la faveur des grands axes autoroutiers et des lignes ferroviaires à grande vitesse (Amiens, Rouen, Orléans, Reims, Lille, etc.). D'autres pôles économiques franciliens constituent des espaces connexes à la croissance économique parisienne (Roissy, Saclay, Marne-la-Vallée, Cergy). Ils exercent une forte attraction de proximité sur les territoires franciliens et départements proches. Leur influence sur les franges franciliennes est même plus marquée que celle du pôle parisien lui-même. Les autres pôles économiques importants, en dehors de l'Île-de-France, voient également leur attraction s'accroître, signe de la poursuite de l'étalement urbain. Dans leur grande majorité moins dynamiques en termes d'emploi que d'autres agglomérations ou métropoles françaises, notamment du sud de la France ou de la façade atlantique, ces pôles structurants à l'échelle régionale exercent toutefois une attraction de moindre intensité que le pôle parisien ou les autres principaux pôles franciliens.

Population généralement moins mobile que les actifs ou les étudiants, les retraités du Bassin parisien sont, comme ailleurs, plus souvent enclins à changer de lieu de résidence dans les âges qui suivent immédiatement le départ en retraite, et moins souvent dans les âges plus avancés. Les échanges internes sont largement dominés par l'Île-de-France, 85 % des migrations des retraités impliquant un département francilien, qu'il soit en point de départ ou d'arrivée. Au regard de l'extérieur, le Bassin parisien constitue un espace peu attractif pour les retraités. Ceux qui le quittent pour s'installer dans un autre département de France métropolitaine sont deux fois plus nombreux que ceux qui suivent le chemin inverse. Parmi les éléments pouvant entrer en jeu dans les choix de mobilité résidentielle des retraités, la localisation d'une résidence secondaire peut être déterminante. Or, le Bassin parisien en est relativement peu pourvu. Quand les retraités quittent ce territoire, leurs préférences se portent ainsi le plus souvent vers les départements situés à l'ouest et au sud de la France, en particulier ceux situés le long de la façade atlantique et de l'arc méditerranéen.

Préambule

Plus de 35 ans après les premières lois de décentralisation, l'importance de Paris sur l'économie nationale reste majeure. Les grands travaux d'aménagement, en particulier la mise en service des lignes à grande vitesse, ont permis de rapprocher la capitale des principales métropoles françaises, notamment Lyon, Marseille, Lille, Nantes et Bordeaux.

Au cours de cette même période, les aménagements internes au Bassin parisien n'ont que peu évolué : les réseaux RER et transilien ne se sont qu'en partie modernisés. À l'heure où le modèle de déplacement basé sur l'usage de la voiture individuelle est plus que jamais en question, la livraison à partir de 2024 des nouvelles lignes du réseau **Grand Paris Express** pourrait constituer une opportunité pour une nouvelle configuration du système territorial du Bassin parisien.

Déjà, le **développement du pôle d'activité** et de recherche de Saclay, de l'aéroport de Roissy et de son environnement tourné vers l'économie, ou encore le développement d'un large espace autour de Marne-la-Vallée où les disponibilités foncières ont favorisé l'implantation d'activités davantage orientées vers les services, ont modifié en partie le modèle ultra mono-centrique autour de Paris.

Enfin, dans une société où la poursuite des études après le niveau du baccalauréat s'est généralisée et a ainsi été particulièrement encouragée, le développement même des villes universitaires et d'une offre variée de formations, formant chacune un espace de développement au sens de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014, contribue à moduler le système parisien en l'inscrivant dans un espace plus vaste encore que le Bassin parisien.

La poursuite des études, et les arbitrages qui en résultent entre l'offre de formation et le coût du logement, restent un enjeu majeur à l'échelle du Bassin parisien, comme pour la France. Attirer des étudiants permet en effet de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et d'ancrer ces futurs actifs dans une agglomération, une région.

À l'heure où le rapport au lieu de travail se détend pour de nombreux métiers, avec l'essor du télétravail, et les opportunités d'organisation offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux d'entreprise, web conférences, cloud, etc.), les déplacements quotidiens des actifs vers leur établissement employeur continuent cependant de déterminer une forme de socle pour les différentes infrastructures de transport. Si l'échelle régionale et transrégionale s'impose, le développement des parcs relais pour utiliser les transports en commun ou celui des aires de covoiturage impriment une empreinte locale devant être organisée à l'échelle des communes et des intercommunalités.

Ces déplacements domicile-travail marquent le premier témoin des liens entre les villes, entre pôles et espaces au sein de systèmes de plus en plus superposés. Ils témoignent des polarisations des emplois comme de la résultante des choix résidentiels construits sur le foncier ou le cadre de vie.

Dans un contexte de vieillissement de la population, la mobilité des retraités témoigne également d'une partie de ces dynamiques. À l'issue d'une vie d'activité professionnelle, les jeunes retraités qui le peuvent choisissent de retourner « au pays », dans une région où ils possèdent des attaches, ou encore de partir vers un territoire particulièrement attractif comme la façade atlantique. Ils peuvent également rester dans, ou à proximité de leur lieu de vie précédent.

Les étudiants, actifs, et retraités constituent ainsi des marqueurs des liens et des interactions entre les territoires du Bassin parisien. Ils font l'objet des trois séquences d'analyse de ce dossier. Ce ne sont bien sûr pas les seuls marqueurs : les personnes à la recherche d'un emploi en particulier, et leur éventuel arbitrage entre mobilité résidentielle et déplacement quotidien au sein du bassin d'emploi où ils résident, en constituent un autre.

Partie 1 :

Les étudiants au sein de l'aire d'influence de l'agglomération parisienne : une forte polarisation de Paris, mais des pôles secondaires dynamiques

Un tiers des étudiants de France métropolitaine étudie dans le Bassin parisien

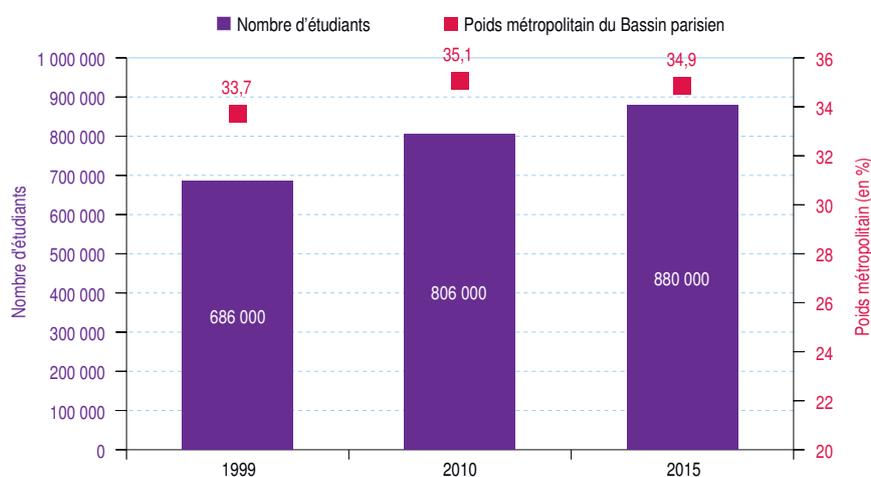
En 2015, 880 000 étudiants (*définitions*) suivent des études supérieures au sein du Bassin parisien, ce qui représente plus d'un étudiant métropolitain sur trois, poids relativement stable depuis une quinzaine d'années (*figure 1*). Lors de la période récente 2010-2015, le nombre d'étudiants du Bassin parisien progresse à un rythme plus soutenu que dans les années 2000 (+ 1,8 % par an contre + 1,5 % auparavant). Cependant, cette accélération demeure en-deçà de la tendance observée sur le reste du territoire métropolitain : en effet, le nombre d'étudiants situés en dehors du territoire d'étude a évolué deux fois plus rapidement d'une période à l'autre, passant d'une croissance annuelle relativement faible de + 0,9 % dans les années 2000 à son doublement (+ 2,0 %) entre 2010 et 2015.

Outre le moteur démographique interne, l'impact de mouvements migratoires déficitaires sur la population étudiante parisienne participe de cet effet ; une partie des étudiants métropolitains intègre le Bassin parisien pour y étudier et, parallèlement, des étudiants, plus nombreux et originaires du Bassin, le quittent pour étudier en dehors. Depuis une quinzaine d'années, ce phénomène de moindre attractivité s'amplifie, le taux de migration passant de - 1,4 ‰ en 1999 à - 8,1 ‰ en 2010 puis - 10,4 ‰ en 2015.

Appréhendé selon ses composantes régionales, le nombre d'étudiants du Bassin parisien repose à hauteur de 75 % sur la contribution de son noyau francilien. Les parties régionales de l'ouest du Bassin parisien (Normandie et Centre-Val de Loire) sont en outre davantage pourvoyeuses en étudiants que la partie est (14 % contre 11 %). La forte assise de la région Île-de-France semble se stabiliser depuis 2010. *A contrario*, la proportion d'étudiants de la partie régionale de Centre-Val de Loire s'est contractée d'un point par rapport au début des années 2000.

1 Un étudiant métropolitain sur trois étudie au sein du Bassin parisien

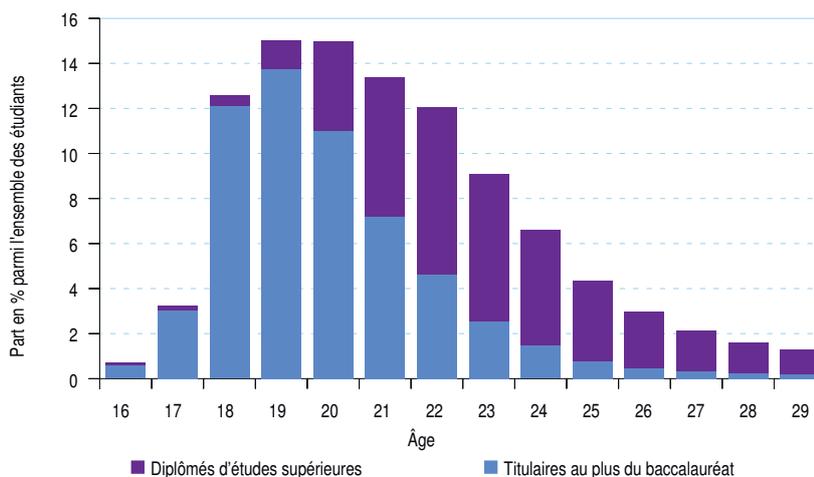
Évolution du poids métropolitain du Bassin parisien et du nombre de ses étudiants depuis 1999



Source : Insee, Recensement de la population 2015 au lieu d'études - exploitation complémentaire

2 42 % des étudiants du Bassin parisien sont des diplômés du supérieur

Structure par âge et par niveau de diplôme des étudiants du Bassin parisien



Source : Insee, Recensement de la population 2015 au lieu d'études - exploitation complémentaire

En 2015, parmi les étudiants du Bassin parisien, 42 % sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures contre 36 % dans le reste de la France métropolitaine (*figure 2*). À l'intérieur du bassin, les diplômés du supérieur sont surreprésentés dans les seuls départements de

Paris et des Hauts-de-Seine (respectivement + 9 et + 4 points par rapport à la moyenne de l'ensemble du bassin). Cette surreprésentation traduit la capacité de l'agglomération parisienne à attirer les étudiants les plus diplômés, grâce notamment à une forte densité d'éta-

blissements privés et publics d'enseignement supérieur. Cette concentration transparaît dans la séparation du territoire francilien en trois académies : Paris, Versailles, Créteil. À la fois ville, département et académie, Paris apparaît comme le centre névralgique de l'organisation étudiante du Bassin parisien en focalisant 51 % des 665 000 étudiants franciliens (contre 21 % et 28 % pour les académies respectives de Créteil et de Versailles).

Les étudiants du Bassin parisien : une population polarisée

La localisation des étudiants au sein du Bassin parisien met en évidence un phénomène prononcé de polarisation largement dû à la concentration dans l'espace des établissements privés et publics d'enseignement supérieur, situés principalement au sein des grandes agglomérations urbaines. La population étudiante résidente du Bassin parisien est ainsi répartie de façon auréolaire autour des centres urbains importants (figure 3), tels que Rouen, Amiens, Orléans, Tours ou encore Reims. L'attraction d'un pôle peut également être mise en évidence par le rapport de la population étudiante au lieu d'études et de la population étudiante résidente. Ainsi, au cœur des principales agglomérations, ce ratio est supérieur à 1, ce qui traduit un phénomène d'attraction des cœurs urbains.

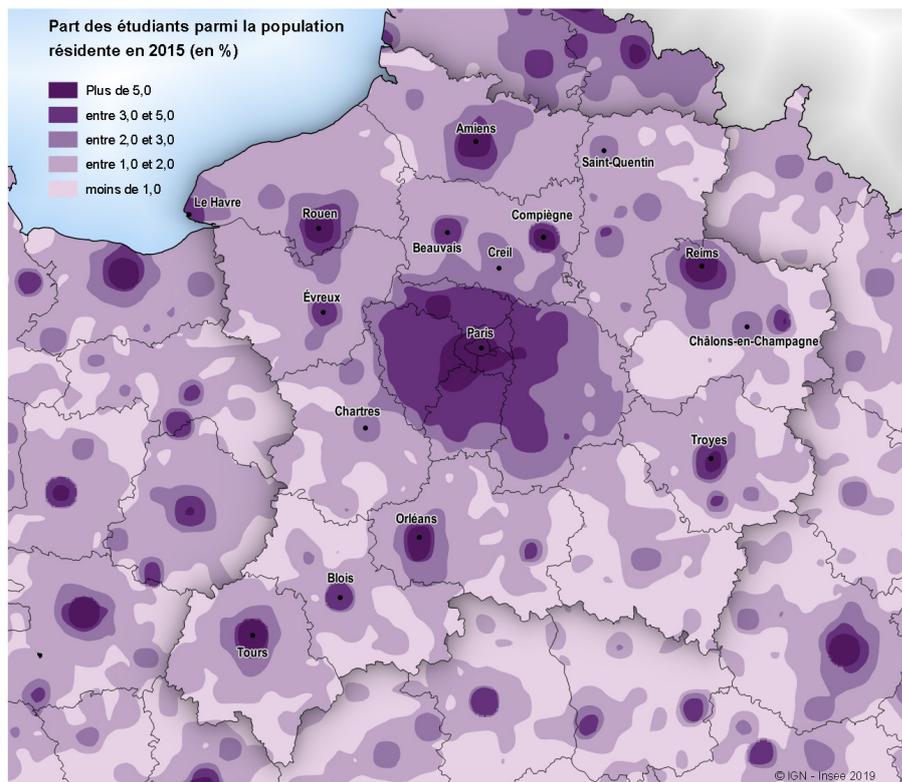
Le pôle d'études de Paris rayonne au-delà des limites franciliennes

La répartition des étudiants au sein des agglomérations urbaines du Bassin parisien met en évidence un fonctionnement multipolaire centré sur la métropole parisienne (figure 4). L'armature principale de cette organisation est composée de 16 pôles d'études correspondant aux 16 unités urbaines (définitions) du Bassin parisien qui comprennent au moins 2 000 étudiants au lieu d'études. Ces foyers étudiants coexistent avec des pôles de plus petite taille comme Rambouillet (1 460 étudiants en 2015), Senlis (800), Montreau-Fault-Yonne (800), Serris (630) ou Étampes (580), gravitant autour du pôle parisien. Ces pôles secondaires présentent cependant un pouvoir structurant moins évident au regard des échelles en jeu au sein du Bassin parisien.

Chacun des 16 principaux pôles du Bassin parisien exerce une attraction sur la population étudiante des territoires environnants. Cette attraction dessine une aire d'influence autour de ces pôles qui se révèle plus ou moins étendue et régulière selon la proximité directe d'autres polarités ou encore

3 Une répartition concentrique des étudiants résidents autour des principales agglomérations urbaines

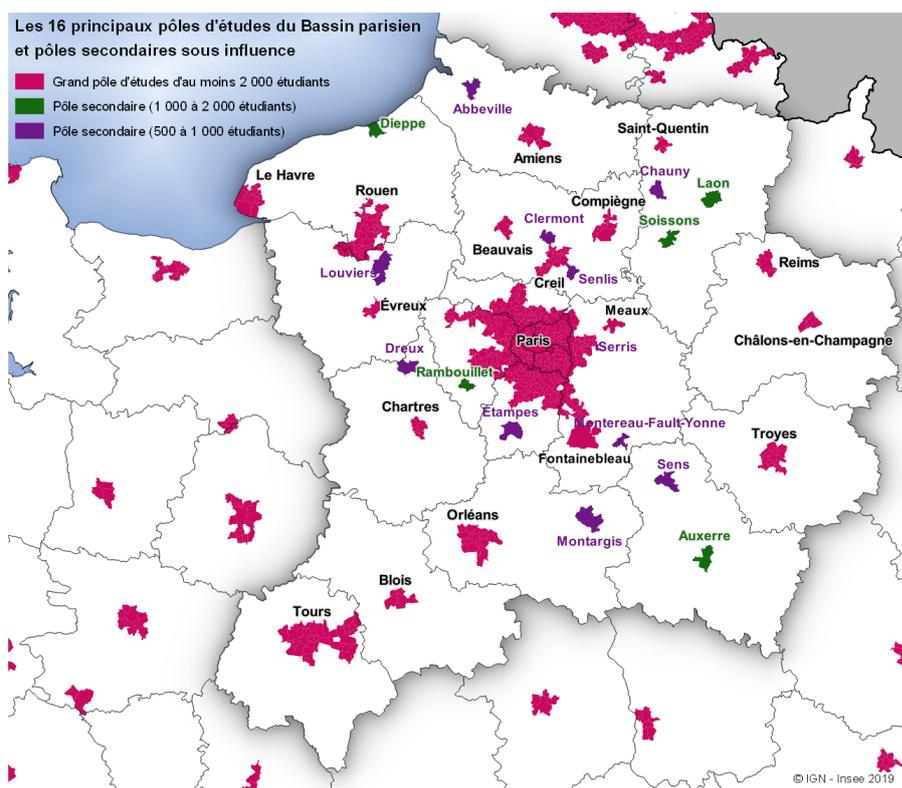
Part des étudiants (en %) parmi la population résidente en 2015 (rayon de lissage de 10 km)



Source : Insee, Recensement de la population 2015 au lieu de résidence - exploitation complémentaire

4 Une organisation du Bassin parisien en 16 pôles d'études majeurs

Pôles d'études principaux et secondaires du Bassin parisien, correspondant au contour des unités urbaines



Source : Insee, Recensement de la population 2015 au lieu d'études - exploitation complémentaire

la capacité propre au pôle à attirer des volumes importants d'étudiants. Au jeu des attractions, l'agglomération de Paris se distingue par son influence qui s'étend au-delà des limites de la région Île-de-France. Ce pouvoir de captation déborde notamment au nord et à l'ouest des limites franciliennes, au point de restreindre les influences de certains pôles périphériques tels que ceux de Creil, Beauvais ou Chartres. L'intensité du rayonnement de Paris implique que certains pôles secondaires sont absorbés par ce halo d'influence, mais également deux pôles de taille conséquente : le pôle d'étude de Fontainebleau (2 200 étudiants) et le pôle de Meaux (2 700 étudiants), situés respectivement au sud-est et au nord-est de Paris.

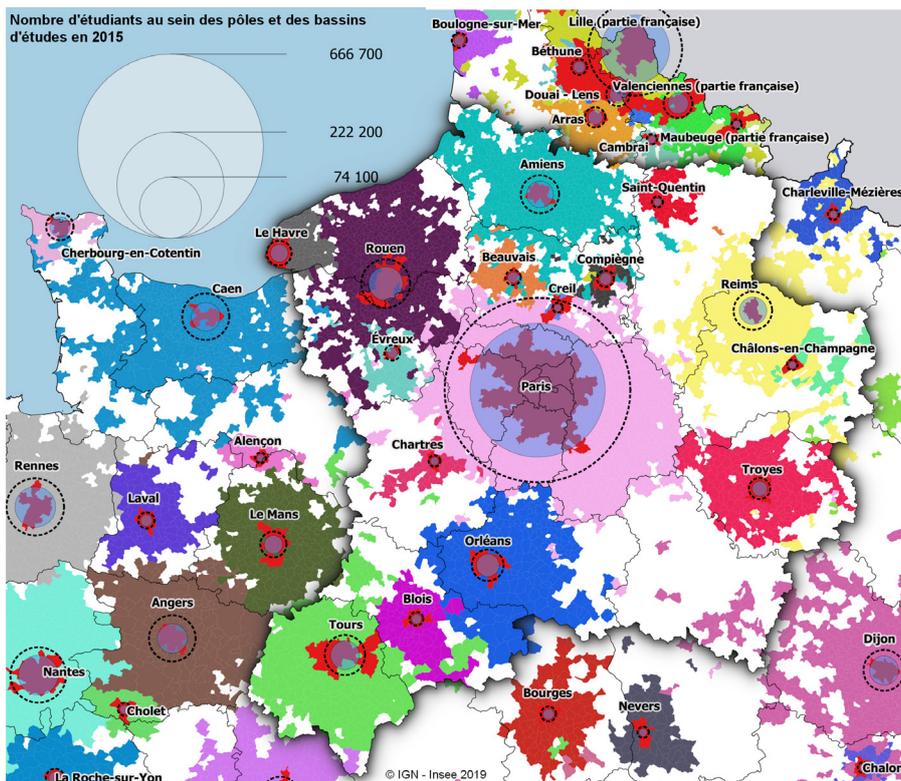
Des pôles d'études qui concentrent plus de 95 % des étudiants du Bassin parisien

L'émergence d'une armature de premier niveau du Bassin parisien, composée de 16 pôles d'études majeurs (correspondant à 1/16^e de la superficie du Bassin parisien), témoigne de la forte polarisation de la population étudiante. Il s'avère en effet que 95 % de cette population étudiante dans un de ces pôles (figure 5). La hiérarchie des pôles est dominée par celui de Paris qui concentre 650 000 étudiants, soit près de trois étudiants du Bassin parisien sur quatre. Cette distribution à l'échelle des pôles renvoie à celle observée à l'échelle des sous-ensembles régionaux, dans laquelle l'Île-de-France concentre la même proportion d'étudiants.

La hiérarchie des pôles d'études au sein du Bassin parisien, en termes d'effectif d'étu-

5 Des pôles qui concentrent plus de 95 % des étudiants de l'ensemble du Bassin parisien

Nombre d'étudiants au sein des pôles (ronds pleins) et des bassins d'études (ronds en pointillés) en 2015



Source : Insee, Recensement de la population 2015 au lieu d'études - exploitation complémentaire

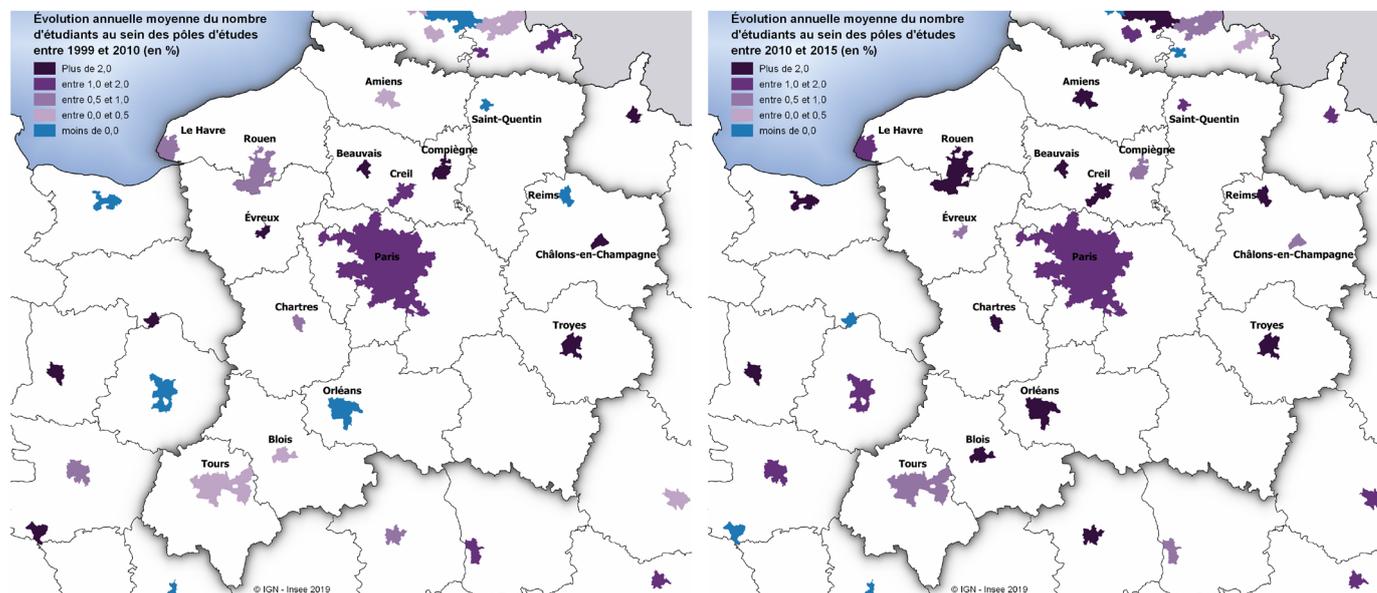
dants, se révèle particulièrement déséquilibrée. Ainsi, le ratio entre le nombre d'étudiants de Paris et celui de Rouen, qui arrive en deuxième position, est proche de 16, tandis que pour les autres pôles du Bassin parisien, le rapport des effectifs entre un pôle et le suivant n'excède pas 1,5.

Les pôles situés à proximité de Paris connaissent un développement soutenu sur la période récente

Entre 2010 et 2015, le nombre d'étudiants du pôle parisien progresse sur un rythme annuel de +1,7 % (figure 6). Aux portes de son influence, notamment à l'ouest et au nord où elle

6 Sur une période récente, une croissance soutenue des pôles situés au sein du Bassin parisien

Évolution annuelle moyenne du nombre d'étudiants au lieu d'études entre 1999 et 2010, puis entre 2010 et 2015



Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2010 et 2015 au lieu d'études - exploitations complémentaires

tend à se diffuser, la population étudiante des pôles de Creil, Chartres, Beauvais ou Rouen progresse plus rapidement sur la même période (respectivement +3,3 %, +3,1 %, +2,2 % et +2,1 %). Il existe même des pôles comme Saint-Quentin et Orléans dont la dynamique estudiantine a subi un revirement de tendance, passant d'un recul de leurs effectifs étudiants dans les années 2000, à un essor au cours de la période récente.

Le développement des pôles d'études autour de Paris est également visible à travers la variation en structure, notamment l'évolution de la part d'étudiants parmi la population résidente. Des pôles d'études comme Compiègne, Amiens, Beauvais, Saint-Quentin ou Blois ont une population totale quasi stable entre 2010 et 2015, alors que le nombre d'étudiants en leur sein croît de façon soutenue. La plus forte variation de la part d'étudiants dans ces pôles peut alors être imputée à la dynamique propre à la population estudiantine, et notamment à la résultante des échanges entre pôles ou avec leur aire d'influence.

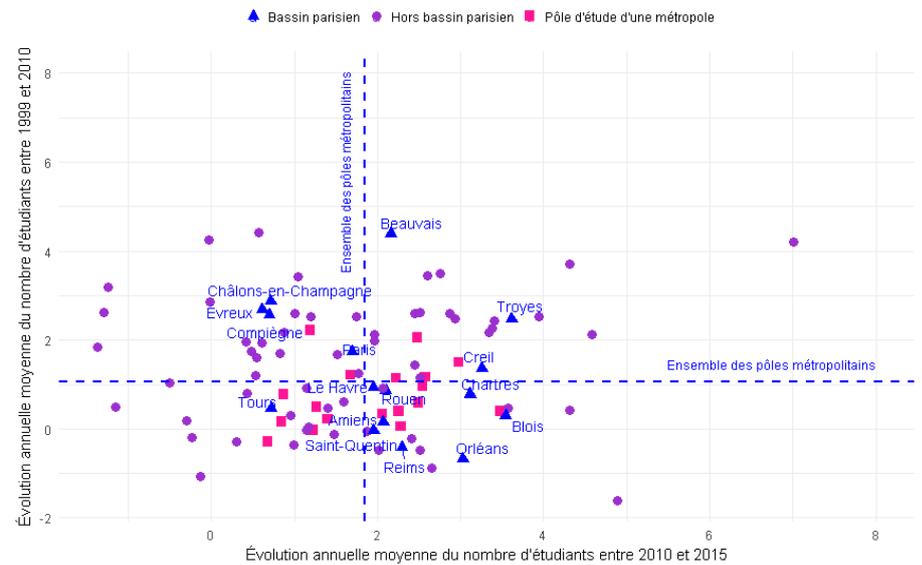
À l'échelle métropolitaine, les pôles d'études de Beauvais, Troyes et Creil se positionnent avantageusement par rapport à la moyenne, à la fois sur la dynamique des années 2000, mais également sur la période récente (figure 7). En outre, le dynamisme de Beauvais et de Creil témoigne du fait que la proximité à l'agglomération parisienne ne semble pas entraver l'essor des pôles inscrits dans leur périphérie proche. La progression de ces pôles est même plus soutenue que pour n'importe quel autre pôle d'études appartenant à une métropole. Celui de Tours est quant à lui le seul de l'armature parisienne dont le rythme de progression des étudiants est plus faible que la moyenne métropolitaine sur les deux périodes.

Un système parisien centré sur Paris qui n'entrave pas l'émergence de sous-systèmes périphériques

Les 16 pôles et bassins d'études de l'armature parisienne sont autant de points de convergence des flux de mobilités internes ou externes des étudiants du Bassin parisien. Ces déplacements peuvent être de deux natures : les mobilités résidentielles se traduisant par l'installation d'étudiants au sein d'un pôle ou d'une aire d'influence et les navettes domicile-études. Le pôle de Paris constitue le pivot de ces échanges et le centre névralgique de ce vaste territoire par sa capacité à absorber et à générer des flux conséquents d'étudiants. La structuration des échanges du Bassin parisien apparaît de façon assez marquée : un circuit d'échanges vers ou depuis Paris, dont les étudiants du supérieur sont les principaux acteurs, et l'émergence de sous-systèmes périphériques

7 Depuis les années 2000, le rythme de progression du nombre d'étudiants des pôles de Beauvais, Troyes et Creil est supérieur à la moyenne des pôles d'études métropolitains

Évolution annuelle moyenne du nombre d'étudiants au pôle d'études sur les périodes 1999-2010 et 2010-2015



Sources : Insee, Recensements de la population 1999, 2010 et 2015 au lieu d'études - exploitations complémentaires

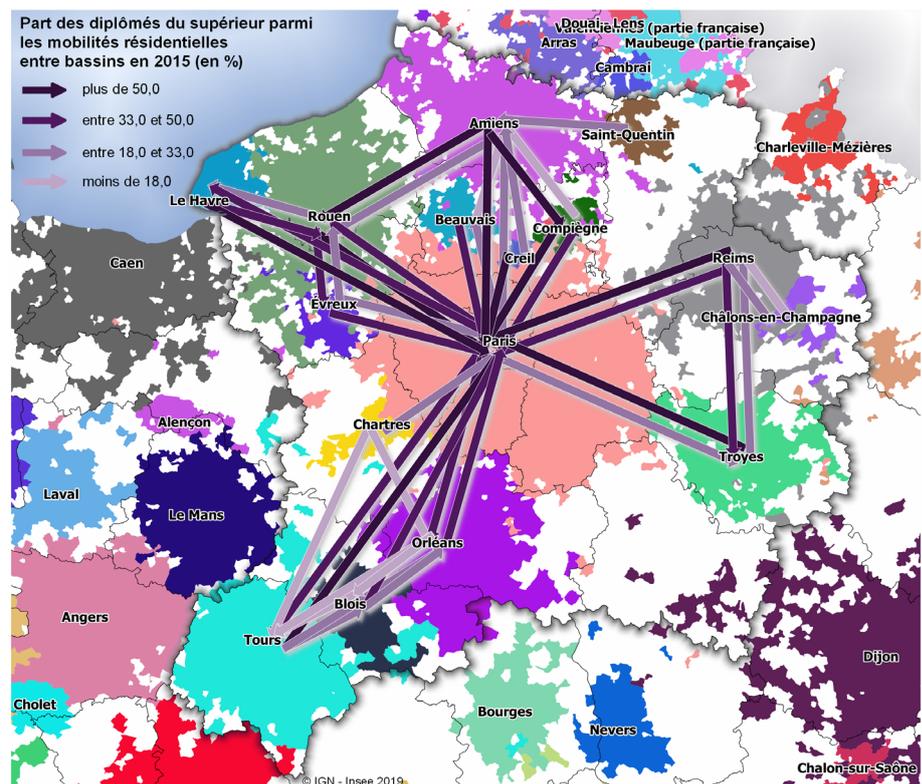
qui s'affranchissent du pivot parisien, et impliquant en majorité des étudiants non encore diplômés (figure 8).

Les migrations résidentielles observées sur un an entre les bassins d'études internes au Bassin parisien mettent en évidence des réseaux d'échanges privilégiés. Les déter-

minants de ces échanges peuvent être de nature variable (proximité, capacités respectives d'accueil et d'émission, réseau de desserte des transports, etc.). Ces migrations résidentielles internes concernent environ 16 000 étudiants. La proportion d'échanges qui implique le bassin d'étude de Paris

8 Une majorité de diplômés du supérieur attirée par une installation dans le bassin de Paris

Part des diplômés d'études supérieures dans les échanges résidentiels en 2015



Source : Insee, Recensement de la population 2015 au lieu d'études

comme émetteur ou récepteur d'étudiants, est d'environ 63 %. De par sa taille, il participe ainsi activement à la redistribution des étudiants au sein du Bassin parisien lors des mobilités. Parmi les bassins qui jouxtent celui de Paris, Rouen apparaît privilégié dans les échanges résidentiels avec 2 400 étudiants échangés au bénéfice de Paris (solde direct de + 300). Compte tenu de leurs poids relatifs, le déficit du solde rouennais n'est cependant pas si prononcé que ne le laisserait supposer le déséquilibre initial entre leur potentiel d'émission et de réception. Parmi les autres bassins communiquant significativement avec Paris figurent également Reims, Tours, Amiens et Orléans.

Parallèlement à cette configuration « en étoile », des sous-systèmes périphériques se dessinent, notamment au nord et à l'ouest du Bassin parisien. Le sous-système normand met en relation les bassins de Rouen, du Havre et d'Évreux. De même, les bassins de Tours, Blois, Orléans et, dans une moindre mesure, Chartres forment un système d'échanges privilégiés. Au nord, le système impliquant Beauvais, Creil, Compiègne apparaît dominé par le bassin d'Amiens, domination néanmoins atténuée par l'attraction parisienne exercée de l'autre côté de l'arc Beauvais-Creil-Compiègne. Ces bassins se retrouvent ainsi pris en étau entre deux bassins largement supérieurs en étendue et en nombre d'étudiants. Les flux résidentiels à destination du bassin de Paris concernent en majorité des étudiants du supérieur. En revanche, les étudiants se déplaçant au sein des sous-systèmes périphériques sont en majorité des bacheliers. Cette partition révèle l'attractivité qu'exerce Paris sur les plus diplômés d'entre eux, à la recherche de filières prestigieuses ou absentes de l'offre de formation des pôles secondaires.

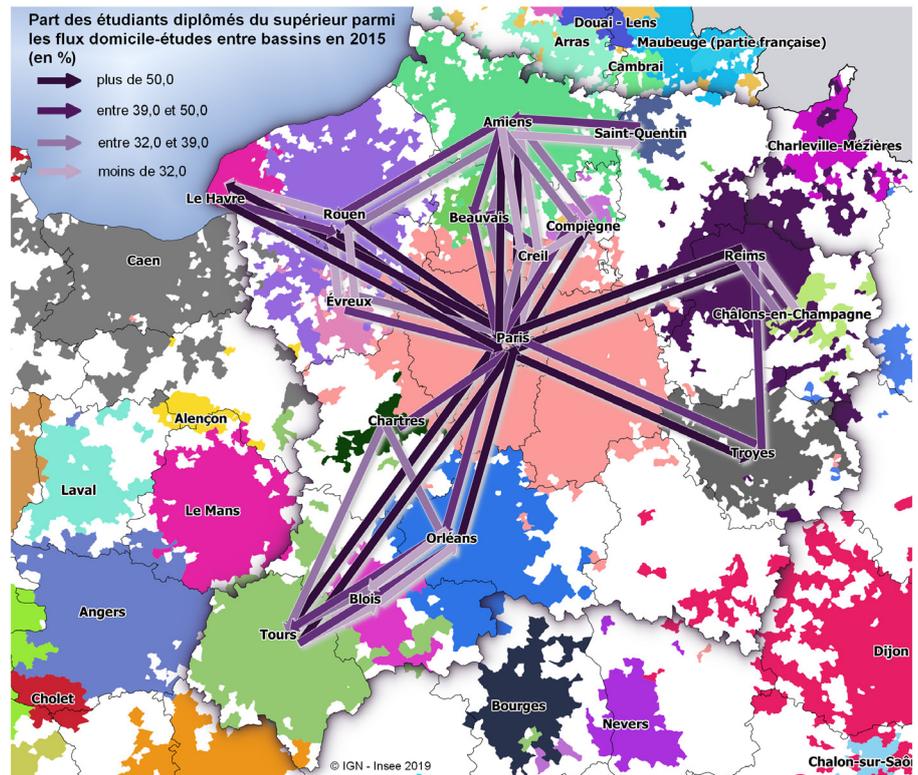
Les mobilités domicile-études apparaissent corrélées aux migrations résidentielles et révèlent souvent les mêmes schémas, les mêmes circuits d'échanges, ainsi que les mêmes caractéristiques étudiantes (figure 9).

L'attractivité de Paris permet d'intégrer le Bassin parisien au sein d'un système métropolitain

À l'échelle nationale, les mobilités étudiantes entre bassins d'études dépendent fortement de leur potentiel d'émission et de réception. À ce jeu des échanges de longue distance, ce sont principalement les grandes métropoles du territoire national qui se distinguent. Paris assure d'ailleurs seul l'intégration du Bassin parisien à un système national d'échanges entre bassins métropolitains (figure 10). ■

9 Le bassin de Paris, point de convergence pour les étudiants du supérieur des autres bassins périphériques

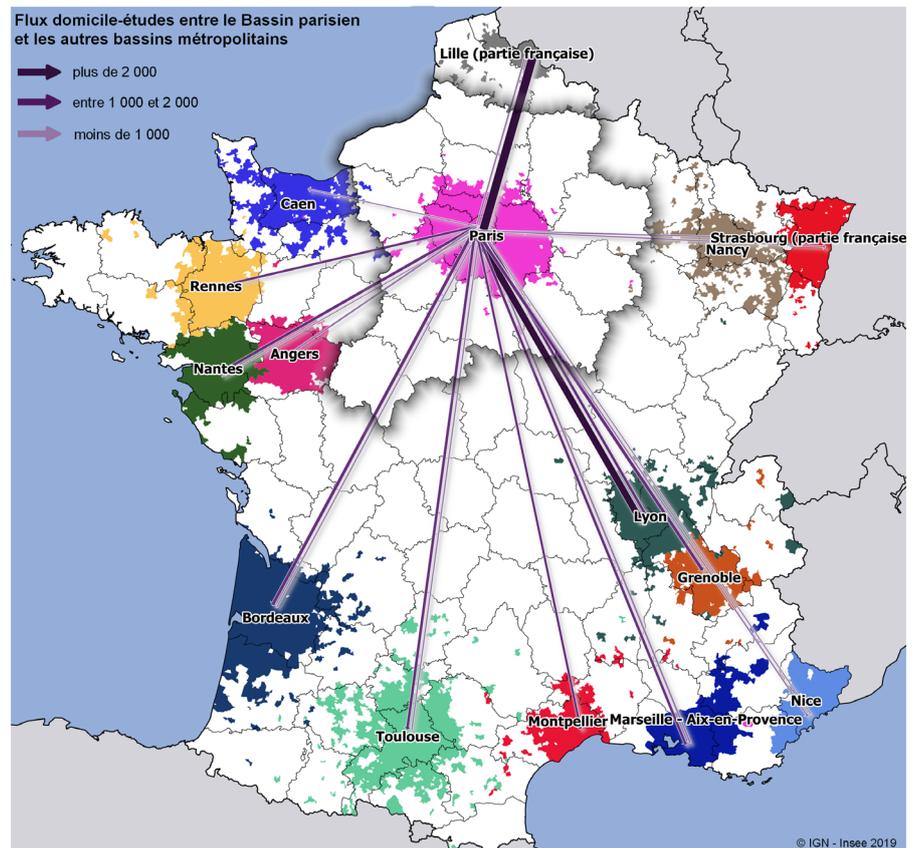
Part des étudiants du supérieur parmi les flux domicile-études entre bassins (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2015 - exploitation complémentaire

10 Paris, principale destination du Bassin parisien pour l'installation des étudiants des principales métropoles de province

Mobilités résidentielles des étudiants entre le Bassin parisien et les autres bassins de France métropolitaine en 2015 (migrations sur un an, flux supérieurs à 500)



Source : Insee, Recensement de la population 2015 - exploitation complémentaire

Partie 2 : Les mobilités domicile-travail

Oltre la polarisation parisienne, l'influence des autres pôles économiques se renforce

Comme toutes les grandes agglomérations, Paris¹ concentre fortement les emplois. Elle attire plus d'actifs navetteurs (*définitions*) qu'elle n'en émet suivant une logique centre-périphérie (environ trois entrants pour un sortant). Son attraction est concentrique et décroît avec la distance. Le Bassin parisien (*figure 11*) représente sa zone d'attraction la plus large, les territoires les plus distants étant également influencés par Paris quoiqu'un peu plus faiblement. Plus importante métropole française, l'influence de Paris dépasse ainsi largement la frontière de l'Île-de-France. Par ailleurs, au-delà du Bassin parisien, la capitale émet et attire également des actifs navetteurs en provenance des métropoles de l'hexagone. Ces flux, d'au plus quelques milliers de navetteurs, témoignent des relations économiques entre Paris et les grandes agglomérations régionales (*encadré 1*).

Ainsi, en 2015, plus d'un million d'actifs occupés ne résidant pas dans la Métropole du Grand Paris s'y rendent quotidiennement pour travailler. Ils occupent 26 % des emplois parisiens. Parmi eux, huit sur dix viennent d'Île-de-France, un sur dix du reste du Bassin parisien – principalement des franges franciliennes (nord puis ouest en tête) et des grandes agglomérations (Rouen, Orléans, Amiens, etc.) – et un sur dix vient des grandes métropoles extérieures au Bassin parisien (Lyon, Lille, Nantes, Rennes, etc.).

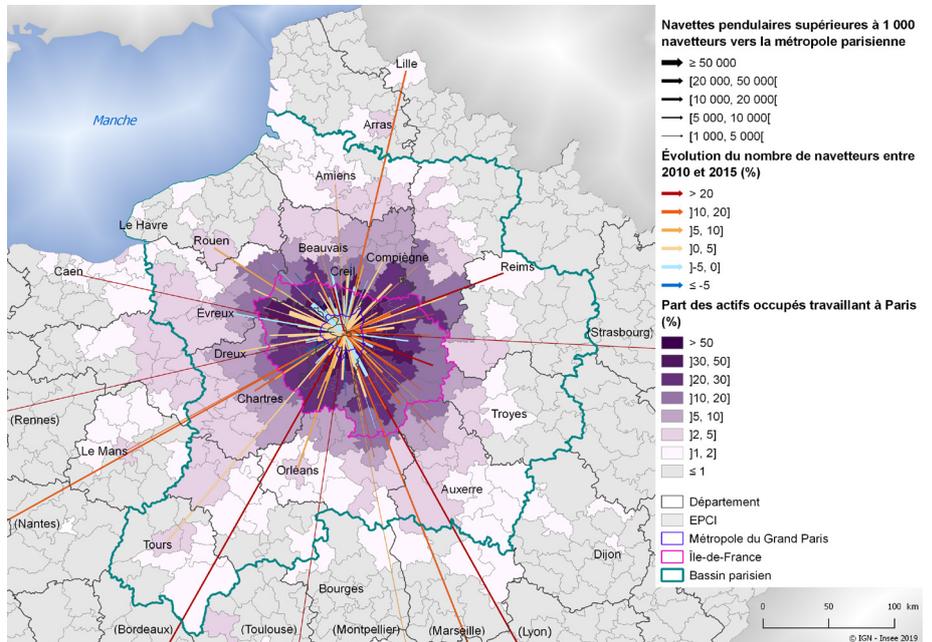
Dans le sens inverse, 350 000 actifs occupés résident dans la capitale et travaillent en dehors, soit 13 % des actifs occupés résidant dans Paris. Ils travaillent essentiellement en Île-de-France (90 %), dans les principaux pôles d'emploi après Paris tels que Roissy au nord ou Saclay au sud-ouest. Les 10 % travaillant en dehors de l'Île-de-France rejoignent les métropoles régionales qu'elles appartiennent ou non au Bassin parisien (Lyon, Rouen, Lille, Nantes, Orléans, etc.).

Une polarisation parisienne plus prononcée pour les cadres

Parmi les navetteurs à destination de Paris, les cadres représentent un actif sur trois alors qu'ils ne sont qu'un actif sur quatre parmi l'ensemble des navetteurs au sein du Bassin

¹ Dans ce chapitre «mobilités domicile-travail», «Paris» désigne la Métropole du Grand Paris

11 L'attraction parisienne dépasse les frontières de l'Île-de-France



Champ : actifs en emploi au sens du Recensement, zonage EPCI
Sources : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

Encadré 1

La Métropole du Grand Paris

Administrativement, le territoire de la métropole parisienne correspond à l'EPCI du Grand Paris (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui rassemble la commune de Paris, la première couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), ainsi que sept communes de la grande couronne. Au sein de cet espace, la capitale polarise très fortement l'emploi, 46,7 % des emplois de la Métropole du Grand Paris sont localisés dans la commune de Paris alors que seulement 35,2 % des actifs occupés y résident. Ainsi, 570 000 actifs occupés résidant dans la première couronne se rendent quotidiennement à Paris pour travailler, soit 18,7 % des actifs de la première couronne. Le territoire de la métropole parisienne comprend La Défense (Hauts-de-Seine) qui est la seconde zone économique d'Île-de-France après Paris (territoire communal) et qui participe grandement au rayonnement de la métropole, particulièrement pour les cadres. L'importance économique de la Défense se traduit par des navettes plus importantes de Paris vers la Défense que de La Défense vers Paris (seul territoire dans cette situation : 50 000 (48 420) actifs dont 71,0 % de cadres contre 30 000 dont 41,5 % de cadres).

Encadré 2

Les liens entre Paris et les métropoles de l'hexagone

Les grandes métropoles de l'hexagone telles que Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Rennes ou Nantes émettent des navetteurs vers Paris. Ces flux sont de l'ordre du millier de navetteurs, les plus importants au départ de Lille et Lyon atteignent ainsi 4 000 navetteurs. Pour ces agglomérations très éloignées de Paris les actifs se rendant dans la capitale pour travailler ne représentent qu'une proportion très faible des actifs occupés résidents, inférieure à 1 %. Ces navettes de longue distance s'effectuent majoritairement en train, notamment grâce aux lignes à grande vitesse, et les cadres y sont fortement représentés (plus d'un navetteur sur deux). Ces flux sont en forte croissance sur la période récente (2010-2015). Cette progression peut être due notamment à la poursuite des gains de temps et à l'amélioration des conditions de transport (lignes à grande vitesse, accès internet) dans le ferroviaire, à l'essor du télétravail, et aux nouvelles contraintes résidentielles engendrées par le développement des couples bi-actifs. Cependant compte-tenu de certains temps de trajet malgré l'existence de lignes TGV, la nature quotidienne de ces flux doit être questionnée : le télétravail ou l'alternance entre un logement occasionnel en Île-de-France et une résidence principale en province pourraient en expliquer une partie. Ils témoignent cependant des relations économiques entre Paris et ces grandes agglomérations régionales et les évolutions les plus fortes concernent les navettes au départ des agglomérations les plus dynamiques. Par exemple, les navettes au départ de Rennes ont augmenté de 43 % en cinq ans, celles au départ de Bordeaux de 34 %, ces deux métropoles sont en fort développement, avec une croissance de leur population active occupée résidente respectivement de 2,6 % et 5,6 %.

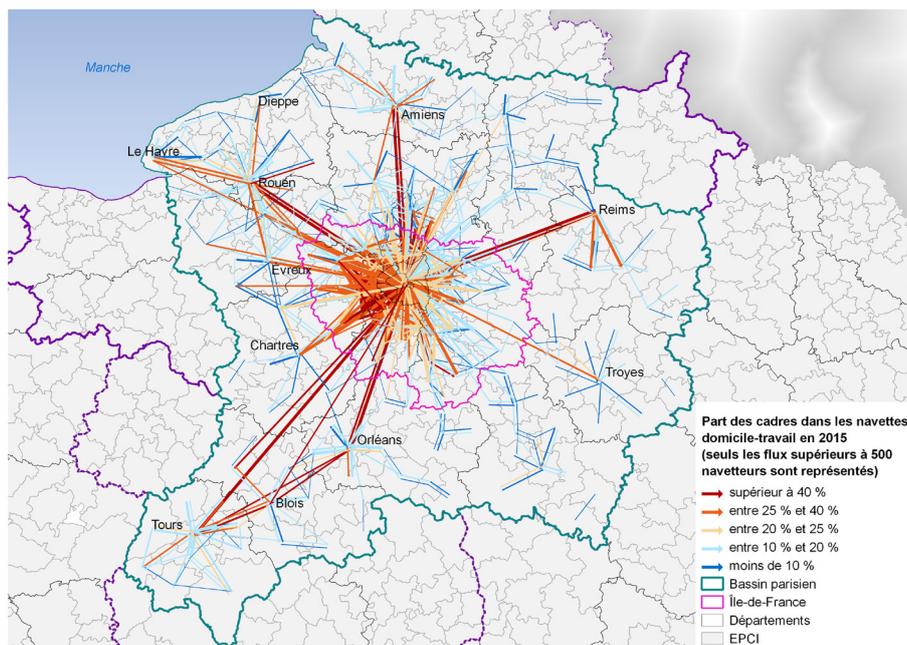
parisien (figure 12). Cette surreprésentation est due à la structure de l'emploi parisien qui concentre spécifiquement les emplois de cadres (administration centrale, tertiaire supérieur, recherche, sièges sociaux, etc.). En particulier, les emplois de cadres dans les secteurs de la finance, l'actuariat, l'information-communication et les activités scientifiques sont particulièrement polarisés par la capitale. Au total, 34 % des emplois parisiens sont des emplois de cadres contre 16,3 % dans le reste du Bassin parisien. Les navettes de cadres vers Paris sont particulièrement nombreuses depuis l'ouest. Ils sont plus nombreux à résider dans cette partie de la région parisienne et cette surreprésentation est aussi plus marquée dans les flux longue distance, jusqu'à un navetteur sur deux en provenance de Rouen (41 %), Orléans (47 %) ou Tours (52 %). En miroir de cette surreprésentation des cadres, les ouvriers sont moins présents dans les navettes vers la capitale, l'industrie étant peu présente dans Paris. Les autres catégories socioprofessionnelles sont en proportions similaires par rapport à leur répartition dans l'ensemble des navetteurs du Bassin parisien : 29 % de professions intermédiaires et 27 % d'employés.

Les cadres sont encore plus présents parmi les sortants de Paris, que parmi les entrants (quatre navetteurs sur dix), tandis que toutes les autres catégories d'actifs sont sous-représentées. Ceci est lié à la très forte proportion de cadres résidant dans Paris : 34,5 % des actifs parisiens sont cadres contre 18 % pour l'ensemble des Français. Parmi ces cadres qui résident dans la capitale et n'y travaillent pas, les jeunes actifs (moins de 29 ans), et plus encore les actifs vivant seuls, sont surreprésentés. Ceux-ci résident en effet plus souvent dans les grands pôles urbains. Les secteurs de l'enseignement (supérieur et secondaire en particulier) et de l'industrie sont surreprésentés dans ces navettes de cadres quittant Paris, particulièrement pour les flux vers le nord-ouest où se situent les pôles d'emploi de Cergy et Poissy spécialisés dans l'industrie comme l'automobile à Poissy. Comme pour les entrants, la surreprésentation des cadres est plus intense vers l'ouest francilien – vers Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines – et dans les flux longue distance.

Une attraction parisienne très marquée en Île-de-France, moins dans l'Est francilien

La métropole de Paris concentre sept emplois franciliens sur dix. L'attraction parisienne est ainsi très intense en Île-de-France, plus du tiers des Franciliens ne résidant pas dans Paris y travaillent (36,6 %). Elle est uniforme suivant l'orientation géographique et s'atténue seulement avec la distance. En effet, l'offre de transport ainsi que la densité de population

12 Des cadres surreprésentés dans les navettes au départ ou à destination de Paris



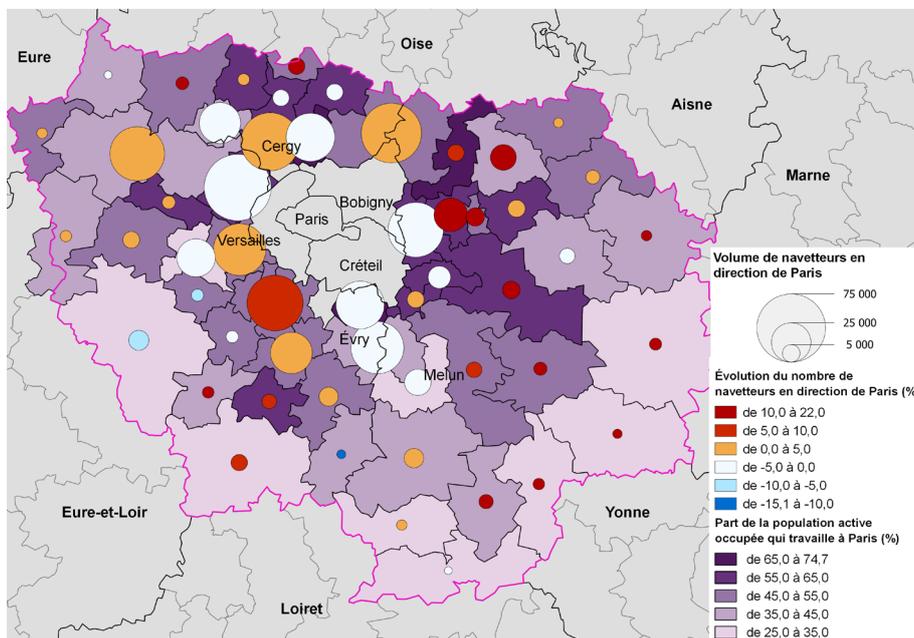
Source : Insee, Recensement de la population 2015

sont semblables pour tous les territoires situés à égale distance de la capitale et décroissent uniquement avec l'éloignement. Dans les zones d'emplois limitrophes de Paris, jusqu'à un actif occupé sur deux va travailler dans la capitale tandis que pour les plus distantes, situées dans la partie orientale de l'Île-de-France, cette proportion reste supérieure à 10 %. L'Est francilien du fait de son éloignement à Paris est donc moins intégré à l'armature urbaine parisienne, de même qu'il est moins densément peuplé.

Au total, près de 820 000 actifs occupés franciliens se déplacent quotidiennement à Paris pour travailler, un chiffre qui progresse par rapport à 2010 : + 1 %. Cette croissance est uniquement portée par les cadres dont le nombre de navettes franciliennes à destination de la capitale a bondi de 7,1 % entre 2010 et 2015 tandis que les navettes des autres catégories d'actifs ont diminué de 1,3 %. Ces évolutions sont liées d'une part à celle de l'emploi parisien d'autre part à celle de la population active ré-

13 Des navettes vers Paris en croissance depuis l'est de l'Île-de-France

Évolution du nombre de navetteurs en direction de Paris par EPCI



Source : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

sidant en couronne francilienne : dans les deux cas, le nombre de cadres a fortement augmenté (+ 6,3 % et + 5,9 %) tandis que le nombre d'actifs des autres catégories socioprofessionnelles a diminué (- 2,3 % et - 0,5 %). Une partie de cette tendance s'explique par l'évolution structurelle des métiers : montée en compétence de nombreux métiers qui deviennent des emplois de cadres, développement de nouveaux métiers nécessitant des compétences élevées, comme dans le secteur du numérique, et particulièrement concentrés dans la métropole parisienne. Par ailleurs, les migrations résidentielles renforcent la présence des cadres en couronne francilienne, ils représentent 27,6 % des actifs qui déménagent de la métropole parisienne vers la couronne et 30,6 % parmi ceux qui viennent de province alors qu'ils représentent 23,6 % des actifs occupés résidant. De même, le solde migratoire des cadres entre la grande couronne et la métropole parisienne est positif au profit de la première.

Les navettes depuis la grande couronne vers Paris n'évoluent cependant pas de manière uniforme : elles progressent depuis l'Est et le Sud franciliens et diminuent depuis l'ouest et le nord (figure 13). Néanmoins pour la sous-population des cadres, tous les flux sont en forte progression : de 2,5 % depuis les Yvelines à 10,7 % pour la Seine-et-Marne. Les territoires de l'Est et du Sud franciliens sont également ceux dont la population active occupée résidente augmente le plus sur période récente (+ 1,9 % pour la Seine-et-Marne et + 2,1 %

pour l'Essonne) tandis qu'elle est stable dans le Val-d'Oise et diminue dans les Yvelines (-1,4 %). Cette poursuite de l'étalement parisien vers l'est et le sud de l'Île-de-France pourrait perdurer avec le déploiement du Grand Paris Express.

Pour ce qui concerne les flux sortants de la capitale, ils sont en diminution (- 2,4 %) en grande partie liée à la baisse du nombre d'actifs occupés résidant à Paris : - 0,3 %.

Une attraction parisienne plus intense et étendue vers le nord et l'ouest au-delà de l'Île-de-France

Hors de l'Île-de-France, 118 000 personnes au total vont chaque jour travailler à Paris depuis les départements du Bassin parisien, soit 5,3 % de plus par rapport à 2010, et l'attraction parisienne est plus présente au nord et à l'ouest (figure 14). On y trouve d'une part les principales agglomérations situées à moins de 100 km de Paris : Creil, Beauvais et Compiègne au nord, Évreux, Dreux et Chartres à l'ouest. D'autre part, les franges franciliennes de l'Oise, l'Eure et l'Eure-et-Loir sont plus densément peuplées et plus connectées à l'armature urbaine francilienne que celles des autres départements bordant l'Île-de-France. Cela se traduit par un lien très fort avec le marché du travail parisien dans ces départements : 13 % des actifs occupés résidant dans l'Oise travaillent à Paris, 8 % pour l'Eure-et-Loir, un peu plus de 5 % pour l'Eure. De plus, ces flux continuent de progres-

ser : + 2,7 % en provenance de l'Oise, + 3,1 % pour l'Eure, + 5,3 % pour l'Eure-et-Loir entre 2010 et 2015. Pour autant, les navettes en plus forte croissance viennent des franges actuellement moins liées à Paris : + 14,6 % pour l'Aube et + 23,7 % pour la Marne (figure 15). Cela concerne cependant des volumes relativement faibles de population. L'ensemble de ces augmentations souligne la poursuite de l'étalement parisien au-delà de la frontière de l'Île-de-France vers le nord et l'ouest semblable à l'étalement francilien vers le sud de l'Essonne et vers l'est de la Seine-et-Marne.

Au-delà de 100 km de Paris dans le Bassin parisien, les navettes à destination de la capitale proviennent principalement des grandes agglomérations reliées à la capitale via de grands axes routiers tels que l'A16 depuis Amiens, l'A13 depuis Rouen, l'A10 depuis Orléans ou l'A4 depuis Reims, ainsi que par le réseau ferroviaire. Grâce aux lignes à grande vitesse, le temps de trajet vers Paris est globalement équivalent pour toutes ces villes, y compris Tours et Lille qui sont plus éloignées : entre 1h et 1h30. De même les territoires situés le long de ces axes routiers et de ces lignes ferroviaires émettent des volumes de navetteurs à destination de la capitale. Pour ces flux lointains, les cadres sont fortement surreprésentés, ils représentent jusqu'à un navetteur sur deux.

Tous ces flux sont en forte croissance. Par exemple les navettes au départ d'Amiens ont progressé de 5,4 %, celles d'Orléans de 5,7 %,

14 Le nord et l'ouest du Bassin parisien plus connectés à l'Île-de-France

	Population active occupée en 2015		Évolution 2010-2015 (%)		Navetteurs vers la Métropole du Grand Paris		Évolution 2010-2015 (en%)		Part des actifs occupés du département navettant vers Paris en 2015 (%)	
	Ensemble	Cadres (%)	Ensemble	Cadres	Ensemble	Cadres (%)	Ensemble	Cadres	Ensemble	Cadres
Deuxième couronne francilienne (départements franciliens hors Métropole du Grand Paris)										
Seine-et-Marne	621 600	17,6	+ 1,9	+ 8,0	208 800	23,9	+ 3,2	+ 10,7	33,6	45,6
Yvelines	632 000	32	- 1,4	+ 2,8	220 300	46,1	- 0,4	+ 2,5	34,9	50,3
Essonne	562 500	23,3	+ 2,1	+ 6,2	227 400	29,1	+ 2,0	+ 6,3	40,4	50,5
Val-d'Oise	519 000	19,5	+ 0,1	+ 6,2	240 000	25,8	- 0,6	+ 7,3	46,2	60,9
Troisième couronne francilienne (départements de province limitrophes de l'Île-de-France)										
Aisne	198 600	9,5	- 3,4	- 0,3	8 500	17,8	+ 5,0	+ 3,5	4,3	8,1
Aube	115 900	11,1	- 3,9	+ 5,4	2 300	25,3	+ 14,6	+ 16,1	2,0	4,5
Eure	245 200	11,8	- 0,6	- 0,2	12 400	30,5	+ 3,1	+ 4,7	5,1	13,1
Eure-et-Loir	180 000	12,8	- 1,8	+ 1,2	14 000	28,2	+ 5,3	+ 2,6	7,8	17,2
Loiret	275 000	15,4	- 1,2	+ 4,0	9 600	33,3	+ 4,9	+ 4,1	3,5	7,6
Marne	232 800	14	- 2,9	+ 5,4	3 600	40	+ 23,7	+ 29,8	1,5	4,4
Oise	340 300	14,2	- 1,0	+ 5,4	44 500	25,6	+ 2,7	+ 6,9	13,1	23,7
Yonne	130 522	10,1	- 3,8	- 1,6	5 500	21,5	+ 6,1	- 0,8	4,2	8,9
Autres départements du Bassin parisien										
Indre-et-Loire	246 200	15,9	- 0,8	+ 9,4	4 000	50,4	+ 9,4	+ 13,6	1,6	5,2
Loir-et-Cher	131 900	11,2	- 0,5	+ 4,7	2 100	40,9	+ 11,2	+ 3,0	1,6	5,8
Seine-Maritime	492 400	13,6	- 2,3	+ 4,2	6 900	40,1	+ 9,5	+ 13,4	1,4	4,1
Somme	217 600	12,6	- 3,0	+ 7,3	4 400	31,8	+ 8,2	+ 17	2,0	5,1

Champ : actifs en emploi au sens du recensement

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 et 2015

celles de Tours 8,1 %, celles de Rouen 12,1 % ou celles de Reims 27,4 %. Dans ces agglomérations du Bassin parisien, hormis Tours, la proportion des actifs occupés qui se déplacent quotidiennement à Paris pour travailler progresse, particulièrement celle des cadres. En 2010, 3,8 % des cadres vivant à Reims travaillaient à Paris, ils sont 5,1 % en 2015. De même, cette proportion est passée de 5,0 % à 5,5 % pour Rouen, de 5,2 % à 5,9 % pour Reims ou encore de 7,2 % à 8,1 % pour Orléans. À Tours cette part est restée stable : 2,0 %. L'influence de la métropole parisienne, spécifiquement sur les cadres, s'accroît donc dans les agglomérations du Bassin parisien. La métropole tourangelaise, à l'image de la métropole lilloise (qui n'appartient pas au Bassin parisien), est en effet la plus éloignée de Paris parmi les métropoles du Bassin parisien, et également la plus dynamique en termes de population et d'emploi. Son lien quotidien à Paris, via les navettes domicile-travail, est relativement faible malgré son intégration dans le périmètre du bassin qui repose très fortement sur la liaison ferroviaire à grande vitesse.

Après Paris, quatre grands pôles d'emploi franciliens polarisent les déplacements dans et vers l'Île-de-France

Outre les déplacements polarisés vers Paris, de nombreux autres flux existent au sein de l'Île-de-France, résultant de la forte densité du continuum urbain francilien où la distinction entre localisation des emplois et des populations est moins marquée que dans le reste de la France métropolitaine. Les flux les plus importants et structurants sont à destination des principaux pôles d'emplois franciliens après la Métropole du Grand Paris : Roissy au nord, Saclay au sud-ouest, Marnes-la-Vallée à l'est et dans une moindre mesure Cergy au nord-ouest. Ils entourent la capitale et concentrent les emplois au sein de la deuxième couronne. L'emploi a progressé plus rapidement dans ces pôles que le nombre d'actifs occupés résidents, notamment sous l'effet de politiques de développement des territoires de projets comme à Roissy et à Saclay. Ils représentent des espaces connexes dans la poursuite de la croissance économique parisienne. Ils concentrent ainsi plus d'emplois que les autres territoires franciliens engendrant et amplifiant les déplacements domicile-travail dans leur direction.

Ces pôles d'emploi attirent principalement selon une logique de proximité : des navetteurs en provenance des territoires franciliens qui leur sont limitrophes – dont Paris qui envoie pour chacune de ces polarités le plus important flux de navetteurs – et des navetteurs venant des départements les plus proches hors de l'Île-de-France. Ils polarisent ainsi chacun leur quadrant géographique, où ils rayonnent

Encadré 3

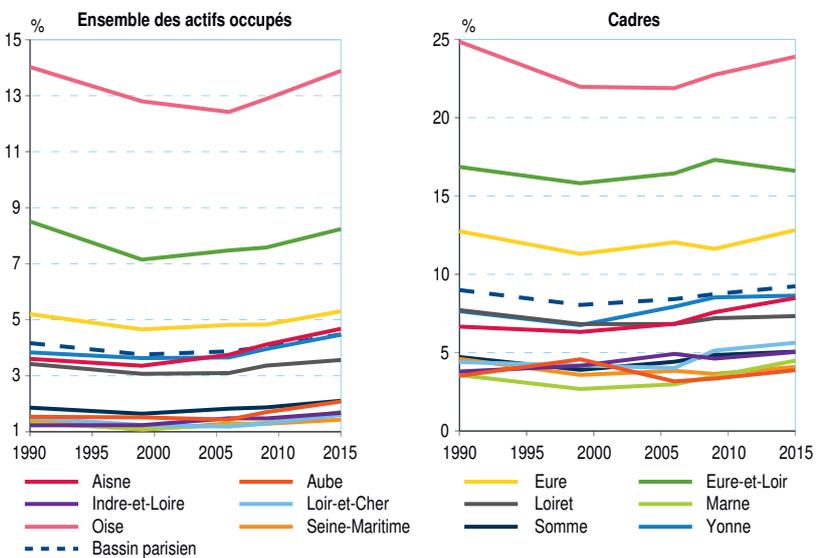
L'étalement urbain francilien est porté par les employés, ouvriers et professions intermédiaires

Au jeu des mobilités résidentielles la métropole parisienne, et plus largement l'Île-de-France, perdent des actifs (- 8 000 actifs entre 2014 et 2015). Jusqu'au début des années 1970, l'Île-de-France gagnait des habitants, puis cette dynamique s'est inversée.

Cette tendance ne traduit pas un manque d'attractivité de la capitale, mais des départs plus nombreux (88 000 départs contre 80 000 arrivées en 2015). Paris reste très attractive pour les actifs, particulièrement pour les jeunes et les cadres. *A contrario*, les actifs qui quittent la capitale sont plus âgés et plus souvent en couple avec enfant(s). Ces sortants déménagent pour moitié hors du Bassin parisien, principalement vers les régions attractives de l'ouest et du sud. L'autre moitié reste en Île-de-France ou dans le Bassin parisien selon une dynamique d'étalement urbain. Ces mobilités liées à la périurbanisation parisienne sont plus intenses pour les catégories d'actifs autres que les cadres. Pour ces derniers, le solde migratoire de la capitale reste négatif mais le déficit est moins prononcé. Pour les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires, le déficit migratoire de la métropole est particulièrement au profit de l'Est francilien.

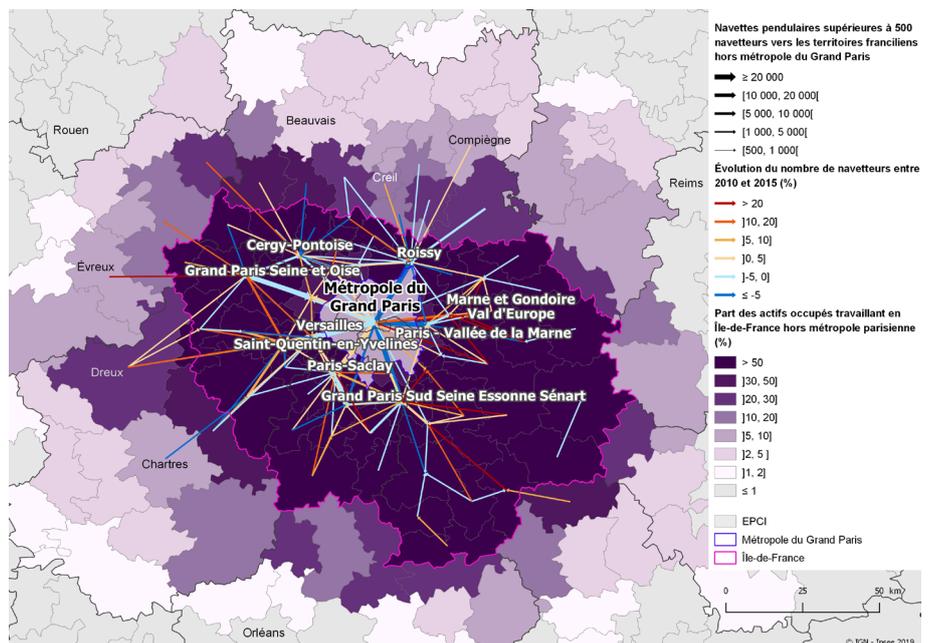
Pour ces mêmes catégories d'actifs, les territoires franciliens perdent à leur tour des habitants au profit de la « troisième couronne » formée par les départements limitrophes à l'Île-de-France. Cet étalement au-delà de la frontière régionale est concentré vers le nord, l'ouest et le sud, et moins prononcé vers l'est.

15 Une part des actifs travaillant à Paris relativement stable dans le temps pour les départements du Bassin parisien



Champ : Actifs occupés ayant entre 25 et 54 ans
Sources : Insee, Recensements de la population 1990, 1999, 2006, 2010, 2015

16 Les pôles secondaires franciliens rayonnent au-delà de leur cadran géographique



Champ : actifs en emploi au sens du Recensement, zone EPCI
Sources : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

17 Les franges franciliennes nord et l'ouest sont plus intégrées à l'armature urbaine francilienne

	Navetteurs vers la Métropole du Grand Paris			Navetteurs vers l'Île-de-France hors Métropole du Grand Paris			Ensemble des navetteurs vers l'Île-de-France	
	Nombre en 2015	Part des actifs occupés résidents (%)	Évolution entre 2010 et 2015 (%)	Nombre en 2015	Part des actifs occupés résidents (%)	Évolution entre 2010 et 2015 (%)	Nombre en 2015	Part des actifs occupés résidents (%)
Aisne	8 500	4,3	+ 5,0	6 200	3,1	+ 1,5	14 700	7,4
Aube	2 300	2,0	+ 14,6	2 300	2,0	+ 3,5	4 600	4,0
Eure	12 400	5,0	+ 3,1	17 700	7,2	+ 11,0	30 100	12,2
Eure-et-Loir	14 000	7,8	+ 5,3	26 300	14,6	+ 2,2	40 300	22,4
Indre-et-Loire	4 000	1,6	+ 9,4	1 000	0,4	+ 20,4	5 000	2,0
Loir-et-Cher	2 100	1,6	+ 11,2	400	0,3	+ 5,5	2 500	1,9
Loiret	9 600	3,5	+ 4,9	9 800	3,6	+ 8,5	19 400	7,1
Marne	3 600	1,6	+ 23,7	2 100	0,9	+ 18,7	5 700	2,5
Oise	44 500	13,1	+ 2,7	42 200	12,4	+ 0,9	86 700	25,5
Seine-Maritime	6 900	1,4	+ 9,5	2 700	0,5	+ 15,7	9 600	1,9
Somme	4 400	2,0	+ 8,2	1 000	0,4	-16,1	5 400	2,4
Yonne	5 500	4,2	+ 6,1	6 100	4,6	+ 2,4	11 600	8,8

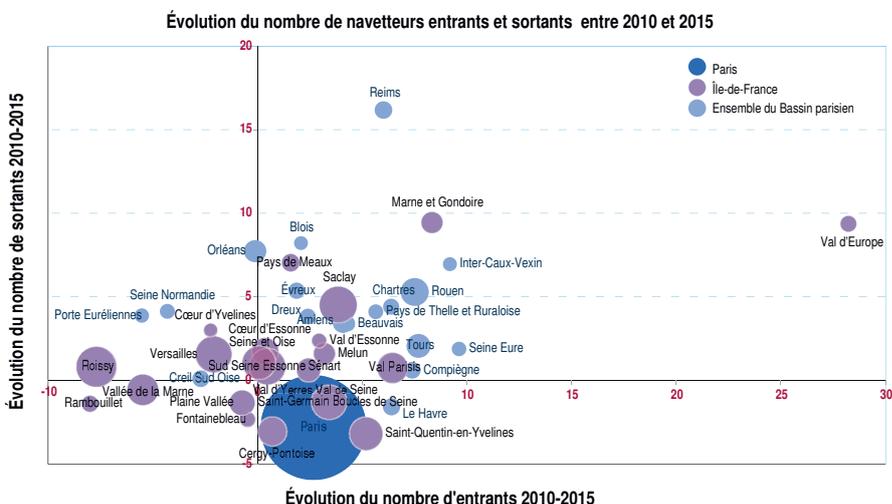
Champ : actifs en emploi au sens du Recensement, zonage EPCI
Sources : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

de manière privilégiée dans et hors de la région parisienne. Ils contribuent de plus à connecter les départements frontaliers à l'armature urbaine francilienne et densifier les échanges avec la « troisième couronne ». Par effet de proximité, leur influence sur les franges franciliennes est plus marquée que celle de Paris (figures 16 et 17).

Le pôle de Roissy, dont le cœur économique correspond à l'aéroport, est tourné vers le secteur aéroportuaire, le transport et la logistique ainsi que l'hôtellerie-restauration. Il polarise les navettes domicile-travail du Nord francilien et rayonne vers l'Oise et la Somme. Sa zone d'attraction hors de l'Île-de-France intègre ainsi l'agglomération de Creil dans l'Oise et, par ailleurs, de très nombreux navetteurs viennent de Beauvais et Compiègne. Depuis 2010, les navettes domicile-travail vers Roissy ont diminué de près de 8 % (figure 18), en lien avec une baisse de l'emploi dans le pôle (-5,7 %). Néanmoins, les projets en développement tels que le triangle Gonesse, Europa City, la construction de la ligne 17 du Grand Paris Express (avec une échéance en 2024 pour l'ouverture des Jeux Olympiques) et plus tard le terminal 4 de l'aéroport, pourraient limiter ou enrayer cette baisse dans les prochaines années.

De son côté, Saclay, dont le pôle d'emploi correspond au plateau de Saclay, territoire qui rassemble la communauté d'agglomération de Paris-Saclay mais aussi celles de Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, est tourné vers la recherche-ingénierie, l'enseignement supérieur et l'économie numérique. Dans ces domaines, il forme un pôle majeur au niveau national. De par cette spécialisation, il attire une forte proportion de cadres (41,0 % des entrants). Il attire de nombreux navetteurs en provenance des Yvelines et de l'Essonne (figure 19). Cette attraction se prolonge jusqu'aux franges franciliennes de l'ouest vers Dreux et Chartres.

18 Dynamiques entrants-sortants des pôles du Bassin parisien



Note de lecture : Les EPCI du Bassin parisien sont classés par volume de flux générés (entrants + sortants) en 2015. Les 40 plus importants sont représentés sur ce graphique. La taille du rond est proportionnelle à ce volume total de flux. En abscisse est représentée l'évolution du nombre d'entrants, en ordonnée celle du nombre de sortants entre 2010 et 2015.
Sources : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015 exploitations complémentaires

Contrairement à Roissy, l'emploi continue de croître à Saclay (+ 1,3 %). Son développement est plus récent que Roissy et tourné vers des secteurs plus dynamiques en termes de création d'emploi. Ainsi, les navettes entrantes, notamment depuis les franges franciliennes de l'ouest et les territoires du sud de l'Essonne, continuent de progresser à destination de Saclay : + 2,8 %. De plus, à terme, la ligne 18 du Grand Paris Express renforcera l'accès à ce pôle d'emploi.

Les deux autres grands pôles franciliens de Cergy et Marne-la-Vallée sont moins importants en volume d'emploi mais leur croissance sur les trente dernières années (1980 – 2014) a été plus forte que celles de Roissy et Saclay, particulièrement pour Marne-la-Vallée. Le pôle de Cergy est plus tourné vers l'industrie que la moyenne d'Île-de-France (13,8 % des emplois contre 7,7 %). Proche de la frontière régionale au nord-ouest, il rayonne au-delà de

l'Île-de-France vers l'Oise et l'Eure. Malgré les difficultés du secteur industriel qui perd des emplois (-9,5 %), l'emploi se maintient à Cergy et les navettes entrantes continuent de croître (+ 1 %) portées par les flux extra franciliens (+ 5 %) du nord-ouest liés à la poursuite de l'étalement urbain francilien.

Enfin, le pôle de Marne-la-Vallée, situé à l'est de Paris et qui regroupe les communautés d'agglomération de Paris – Vallée de la Marne, de Marne et Gondoire et du Val d'Europe, connaît un fort développement depuis les années 1980, au travers du développement du parc de loisirs Disneyland et du centre commercial international du Val d'Europe. L'emploi a progressé de 4,2 % entre 2010 et 2015 et les navettes entrantes se sont accrues de 5,1 % du fait de la croissance des flux venant de l'est. Ceux en provenance de l'Est francilien ont progressé de 8,5 % et les plus lointains depuis l'Aisne, la Marne et l'Aube ont bondi de 26,7 %. Cepen-

dant pour ces derniers flux, les volumes restent faibles, quelques milliers de navetteurs (5 500) comparativement aux plus de 32 000 navetteurs provenant de Seine-et-Marne. Marne-la-Vallée accroît ainsi principalement son influence dans ce département francilien le moins densément peuplé mais où la population active occupée résidente augmente contrairement au reste de l'Île-de-France (+ 1,9 % contre - 0,2 %).

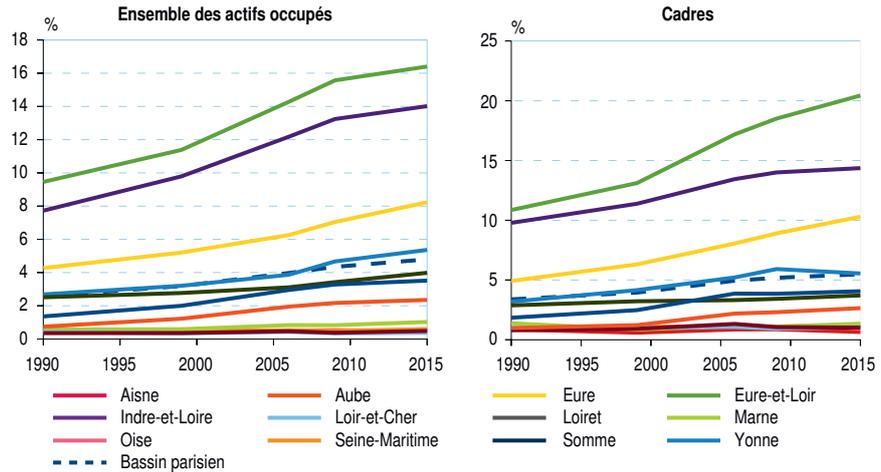
Les grandes agglomérations du Bassin parisien structurent leur espace proche et sont dirigées vers Paris

Hors de l'Île-de-France et de l'aire d'influence directe de Paris, les grandes agglomérations du Bassin parisien telles que Rouen, Orléans, Tours, Amiens ou Reims structurent leur environnement. Elles concentrent les emplois et attirent de nombreuses navettes domicile-travail notamment depuis leur couronne périurbaine (figure 20). La population diminue au sein des pôles par migrations résidentielles au profit de ces couronnes, qui accueillent entre autres une forte proportion de familles avec enfants. Selon la même logique qu'en Île-de-France, des flux de navettes, moins importants, partent inversement du centre urbain vers la périphérie. Ils sont marqués par une surreprésentation d'actifs travaillant dans les secteurs public et industriel ainsi que par la surreprésentation des jeunes et des personnes seules qui vivent plus souvent dans les centres-villes que le reste de la population.

L'influence de ces agglomérations sur leur environnement continue de croître en lien avec la poursuite de la périurbanisation, qu'elles créent ou non des emplois. L'accroissement de leur influence est néanmoins plus importante si l'emploi progresse. Comparativement à l'ensemble des agglomérations françaises de même taille, elles sont cependant moins dynamiques en termes de progression de l'emploi et de la population, notamment par rapport à celles de la façade atlantique et du sud de la France. Elles attirent peu d'actifs, et les nouveaux arrivants sont majoritairement des franciliens ou des personnes qui vivaient déjà dans le Bassin parisien.

Au-delà de leur zone d'attraction locale, ces métropoles structurent également des réseaux régionaux connectés à l'Île-de-France. Au nord, Amiens, Beauvais, Compiègne et Saint-Quentin forment un système interurbain étalé sur les départements de la Somme et de l'Oise. Ce système est très connecté à l'Île-de-France via Roissy qui attire de nombreux navetteurs résidant dans l'Oise. Il est également, dans une moindre mesure, dirigé vers le nord de la France et le système urbain lillois. L'agglomération d'Amiens n'étant pas suf-

19 Des pôles franciliens étendant leur influence sur les départements du Bassin parisien



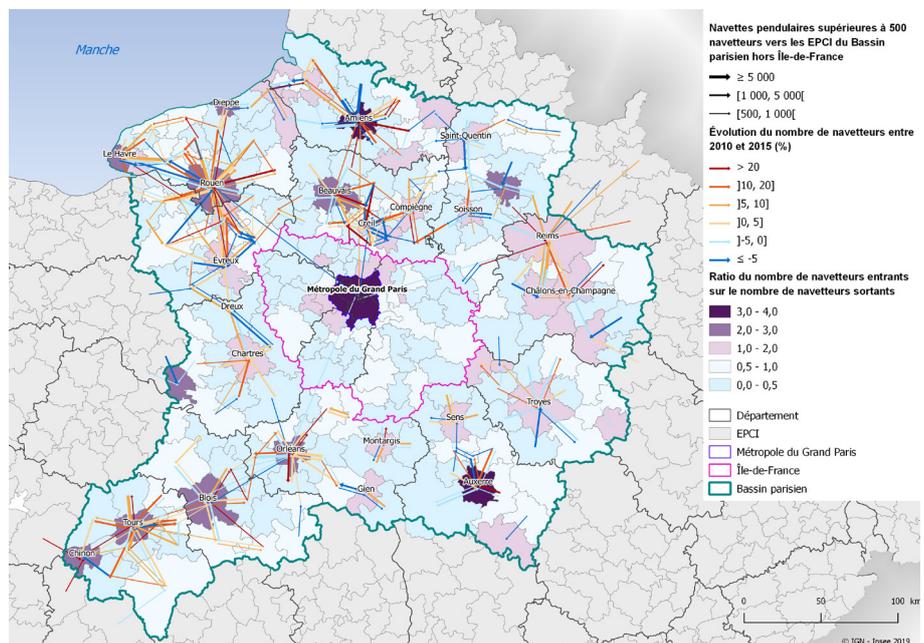
Champ : Actifs occupés ayant entre 25 et 54 ans
Sources : Insee, Recensements de la population 1990, 1999, 2006, 2010, 2015

fisamment importante par rapport à celles de Beauvais et Compiègne, elle ne parvient pas à polariser ce réseau qui est donc polycentrique. À l'est, Reims est au centre d'un système interurbain recouvrant l'Aisne, la Marne et les Ardennes. Il dépasse donc la frontière du Bassin parisien vers l'est via les relations entre Reims et Charleville-Mézières. Vers l'ouest, il est relié au système urbain francilien via Soissons, Château-Thierry et Épernay, mais ces relations ne sont pas intenses. Elles sont néanmoins en forte progression notamment vers Marne-la-Vallée. Ce système urbain est

peu dense, ne disposant pas d'agglomération de premier plan à l'échelle nationale. Plus au sud, les densités sont encore plus faibles et aucune agglomération n'a la taille suffisante pour véritablement structurer un réseau d'échange au-delà de sa zone d'emploi.

Au sud-ouest du Bassin parisien, Tours et Orléans structurent un réseau urbain dense le long de l'axe ligérien, depuis Gien et Montargis à l'est d'Orléans jusqu'à Chinon à l'ouest de Tours suivant l'autoroute A10. L'agglomération de Blois, située entre les deux métropoles, est fortement reliée à chacune d'entre elles. Or-

20 Hors de l'Île-de-France, les plus grandes agglomérations régionales polarisent le Bassin parisien



Champ : actifs en emploi au sens du Recensement, zonage EPCI
Sources : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

léans et Tours connectent l'axe ligérien à la région parisienne notamment via les lignes ferroviaires. De par la proximité géographique, les liens entre Orléans et Paris sont plus intenses que ceux entre Tours et Paris. De plus, les liens entre Orléans et Saclay sont plus intenses et en progression. Malgré tout, ils restent limités par l'absence de liaison ferroviaire directe entre ces deux pôles.

Enfin, dans le quadrant nord-ouest du Bassin parisien, Rouen est le cœur d'un réseau interurbain englobant la Seine-Maritime et l'Eure. Il est structuré suivant le long de la Seine reliant

Vernon, Évreux au sud et Le Havre, Dieppe au nord. Ce réseau normand est relié à l'armature urbaine parisienne via ses relations avec Cergy et Saclay. Vers l'Ouest normand, Caen structure son propre réseau urbain qui est peu lié à Rouen et à l'Île-de-France. Caen se situe à ce titre en dehors du périmètre du Bassin parisien.

Au-delà de tous les déplacements pendulaires structurés par les grandes agglomérations, de très nombreux flux domicile-travail, de plus faible volume, parcourent le Bassin parisien. Ces flux sont soit non polarisés tels les navettes de proximité liées par exemple à l'emploi pré-

sentiel, soit polarisés très localement par la présence d'un gros établissement, généralement dans le secteur industriel. Par exemple, dans la partie sud du Bassin parisien, les communautés d'agglomération de Gien et Chinon disposent toutes deux d'une centrale nucléaire et attirent localement des flux spécifiques de navetteurs. Les profils d'actifs concernés par tous ces flux sont liés au profil selon les secteurs : beaucoup de femmes et d'employés dans les navettes non polarisées, beaucoup d'hommes et d'ouvriers dans les navettes vers les gros établissements industriels. ■

Partie 3 :

Le Bassin parisien : un territoire peu attractif pour les retraités

Des retraités moins présents au sein du Bassin parisien, particulièrement en Île-de-France

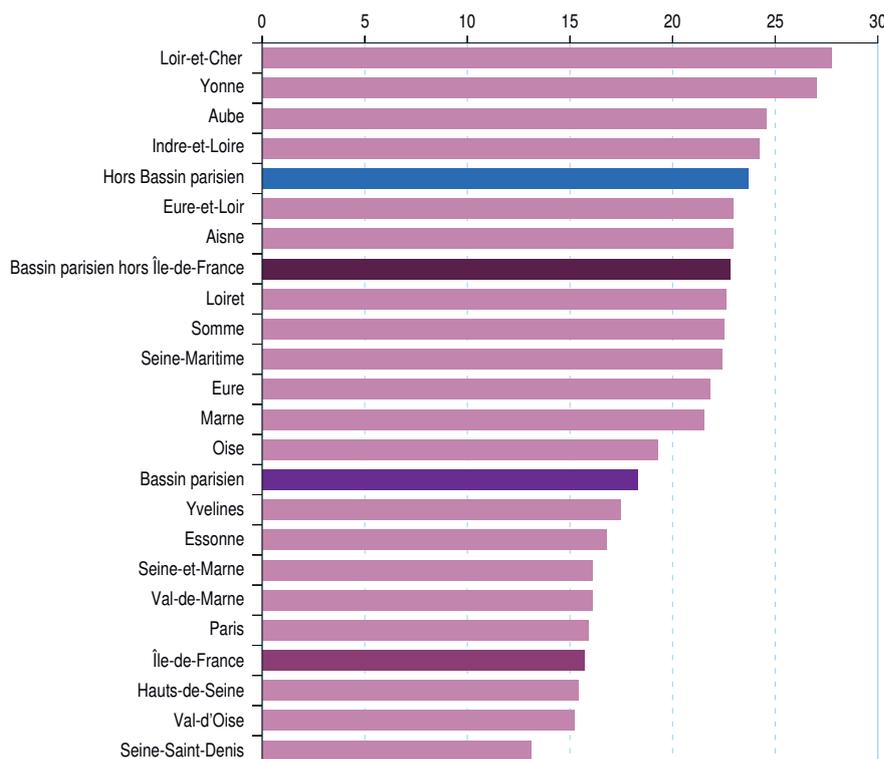
En 2015, 3 506 000 retraités (*définitions*) âgés de 55 ans ou plus résident dans le Bassin parisien et représentent 18 % de la population de ce territoire (*figure 21*). Les retraités y sont relativement moins présents que dans le reste de la France métropolitaine, où ils constituent près du quart de la population. En effet, la population du Bassin parisien tend à se renouveler plus rapidement, sous l'impulsion d'une plus forte natalité, d'un solde migratoire particulièrement positif sur les classes d'âge correspondant aux périodes d'études, et sensiblement négatif sur les âges correspondant aux départs en retraite (*pour en savoir plus*). Mais alors que l'ensemble de la population du Bassin parisien apparaît relativement jeune en comparaison de celle du reste de la France, les retraités qui y résident ne se démarquent pas en ce sens. L'âge médian des retraités du Bassin parisien est équivalent à celui des autres retraités (71 ans). Comme au niveau national, deux sur cinq sont âgés de 75 ans ou plus.

La sous-représentation des retraités est toutefois moins marquée dans la partie non francilienne du Bassin parisien où leur poids dans la population rejoint celle du reste de la France métropolitaine (23 % contre 24 %). Les retraités du Bassin parisien sont particulièrement présents à la bordure ouest et sud du territoire. Ces territoires épousent la partie septentrionale de la « diagonale des faibles densités », dans lesquels la population apparaît globalement plus âgée. Ainsi, dans les départements du Loir-et-Cher et de l'Yonne, les retraités représentent plus d'un habitant sur quatre.

À l'opposé, ils constituent moins d'un sixième de la population de l'Île-de-France. Les Franciliens appartiennent plus souvent à des catégories socio-professionnelles dont les périodes d'activité sont plus longues, et les départs en retraite plus tardifs. Parmi ceux d'entre eux âgés de 55 ans ou plus, 42 % sont ou étaient cadres ou d'une profession intermédiaire contre 26 % dans le reste du Bassin parisien et 28 % dans le reste de la France métropolitaine. De ce

21 Des retraités moins présents, notamment en Île-de-France

Part des retraités de 55 ans ou plus dans la population, par département (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

fait, les personnes âgées de 55 à 74 ans sont plus souvent en emploi en Île-de-France que dans les autres régions, avec des écarts de taux d'activité supérieurs à 10 points entre 60 et 64 ans.

Au cours de la période récente, la présence des retraités a progressé dans tous les départements du Bassin parisien à l'exception de ceux de la Seine-Saint-Denis (*figure 22*). Cette présence s'est surtout renforcée dans les départements de l'Eure, de l'Aisne et de la Marne (+ 1,2 point). Globalement, la présence des retraités se renforce au sein des départements où elle était la plus affirmée en 2010, principalement dans les départements non franciliens, avec quelques exceptions notables : le Loiret et le Loir-et-Cher.

Des comportements de mobilité selon l'âge qui diffèrent des retraités du reste de la France

Comme ceux du reste de la France métropolitaine, les retraités du Bassin parisien constituent une population peu sujette à la mobilité résidentielle. En 2015, sur un an, seulement 4 % d'entre eux ont déménagé, une proportion similaire au niveau national. Les mobilités résidentielles sont plus fréquentes pour les « jeunes » retraités, avant 65 ans, plus occasionnelles autour de 75 ans, puis redeviennent plus fréquentes après 85 ans (*figure 23*). Les comportements de mobilité des retraités du Bassin parisien, notamment d'Île-de-France, diffèrent quelque peu des autres retraités : ils apparaissent plus mobiles avant 75 ans, notamment dans la période qui suit les départs

en retraite, et un peu moins mobiles aux âges plus avancés.

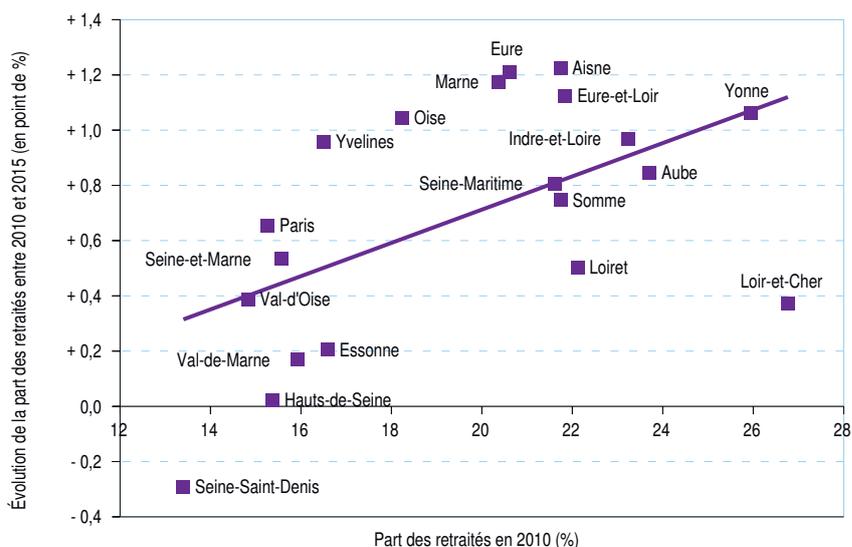
Si, comme dans le reste de la France métropolitaine, les mobilités résidentielles des retraités du Bassin parisien sont principalement des mobilités « de proximité », elles le sont dans une plus courte majorité. En 2015, 55 % des mobilités s'effectuent au sein du département de résidence pour les retraités parisiens contre les trois quarts pour les non parisiens. Un tiers des retraités mobiles originaires du Bassin parisien (et même 40 % de ceux originaires d'Île-de-France) quittent leur région d'origine contre seulement un sur sept dans le reste de la France. Lorsqu'ils déménagent, les retraités du Bassin parisien migrent ainsi sur de plus longues distances. En moyenne, 130 km séparent le point d'origine du point d'arrivée contre 75 km pour les retraités mobiles non originaires du Bassin parisien. Les mobilités sur des distances courtes, inférieures à 50 km, sont nettement moins fréquentes, alors qu'elles constituent la majorité pour les retraités non parisiens.

Les échanges internes largement dominés par les départements franciliens

En 2015, 23 800 retraités ont changé de département de résidence au sein du Bassin parisien. Ces mouvements internes représentent 17 % des mobilités des retraités et sont dominés par les relations entre départements franciliens avec la moitié des flux qui sont réalisés au sein de l'Île-de-France. Ils sont le plus souvent orientés du centre vers la périphérie. Ainsi, 2 100 retraités originaires de la capitale se sont installés dans la petite couronne contre 1 000 à suivre le chemin inverse (figure 24). En outre, 85 % des migrations des retraités impliquent un département francilien, qu'il soit en point de départ ou d'arrivée. Les mouvements au sein de l'Île-de-France sont fréquemment le fait de retraités de 75 ans ou plus qui s'établissent en périphérie, où l'offre d'hébergement en institutions pour personnes âgées dépendantes est en partie moins coûteuse et moins saturée qu'en Île-de-France. Ce sont également d'anciens cadres ou professions intermédiaires qui migrent alors plus souvent vers le nord-ouest de l'Île-de-France. Les flux sortant les plus importants de l'Île-de-France dans son ensemble sont à destination de l'Eure (750), de l'Yonne (710) et de l'Oise (700). En dehors de l'Île-de-France, quelques flux significatifs et relativement équilibrés apparaissent entre départements voisins, notamment entre l'Eure et la Seine-Maritime (330 du premier vers le second / 380 du second vers le premier), entre l'Oise et la Somme (190 / 100), ou entre l'Aisne et la Mame (130 / 130).

22 Une présence des retraités qui s'est renforcée au cours de la période récente

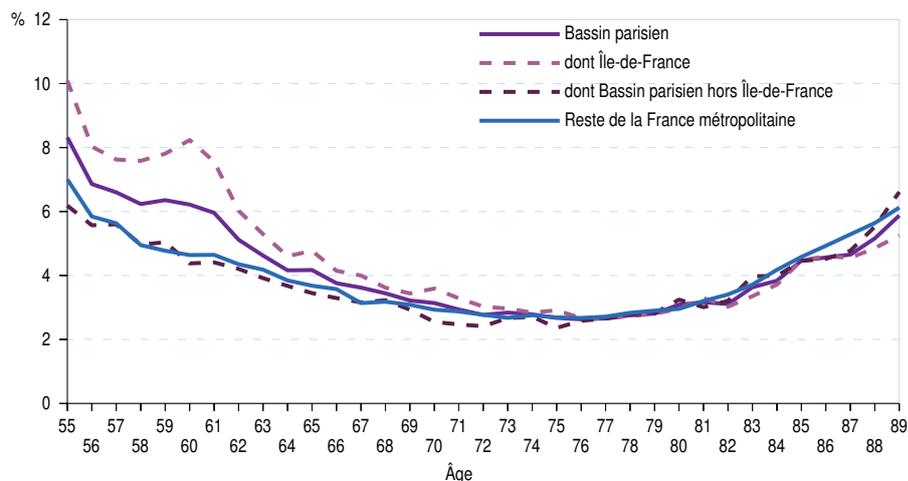
Évolution de la part des retraités dans la population entre 2010 et 2015



Sources : Insee, Recensement de la population 2010 et 2015 – exploitations complémentaires

23 Les retraités du Bassin parisien sont plus mobiles avant 75 ans

Taux de mobilité par âge, selon la zone géographique de résidence (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

24 Des flux plus souvent orientés du centre vers la périphérie

Migrations résidentielles des retraités sur un an au sein du Bassin parisien, entre grands ensembles géographiques

		Lieu de résidence			
		Paris	Petite couronne	Grande couronne	Autres départements du Bassin parisien
Lieu de résidence un an auparavant	Paris	-	2 130	1 220	1 080
	Petite couronne	1 020	-	2 980	2 000
	Grande couronne	820	1 580	-	2 940
	Autres départements du bassin parisien	390	590	1 120	-
	Autres départements de France métropolitaine	2 340	2 360	3 010	6 310

Note de lecture : les cellules coloriées de façon similaire concernent les flux de i->j et de j-> i. Cela permet de déterminer un solde entre deux zones. Ainsi, en un an, le solde entre la petite couronne et Paris est de 2 130 – 1 020 = 1 110 retraités en faveur de la petite couronne.

Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

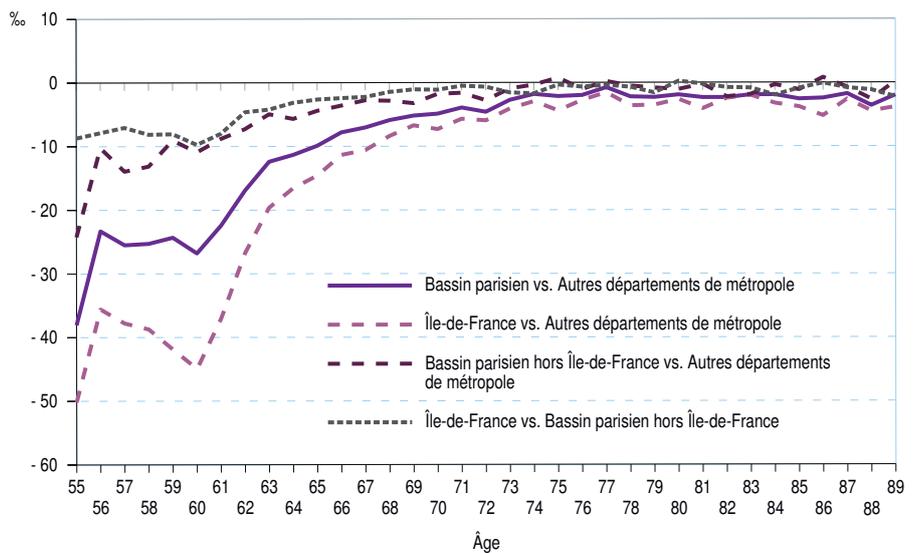
Un territoire peu attractif pour les retraités

En 2015, sur un an, 37 600 retraités ont quitté le Bassin parisien pour s'installer dans un autre département de France métropolitaine, deux fois plus que le nombre de retraités qui ont suivi le chemin inverse. Ainsi, le territoire du Bassin parisien apparaît globalement peu attractif pour les retraités, en particulier pour les plus jeunes d'entre eux. En effet, le solde migratoire, déficitaire à tous les âges, se creuse principalement autour de 60 ans, aux âges de départs en retraite (figure 25). Il revient quasiment à l'équilibre après 75 ans sans toutefois devenir positif. La majorité des départements du Bassin parisien peinent à attirer des retraités, les taux d'entrée demeurant souvent inférieurs à la moyenne des départements de métropole. Cependant, quelques départements de la troisième couronne attirent un peu plus de retraités qu'ils n'en perdent, souvent aux dépens de ceux de l'Île-de-France : l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loir, le Loir-et-Cher, l'Yonne, l'Aube et la Somme. À l'inverse, la propension au départ est particulièrement forte pour les retraités qui résident au sein de l'Île-de-France. Les taux de sortie apparaissent notablement plus élevés dans les départements franciliens, au-delà de 20%, soit plus du double de la moyenne des départements métropolitains. Le niveau de vie plus élevé des retraités franciliens leur offre davantage d'opportunités de mobilité. Dans les autres départements du Bassin parisien, les taux de sortie gravitent autour de la moyenne.

Un des motifs de départ envisagé peut être celui du retour vers son département d'origine, celui de naissance. Cependant, ces départs ne représentent que 14 % de ceux des retraités du Bassin parisien, une proportion équivalente à celle que l'on observe en dehors de ce territoire. Quand les retraités du Bassin parisien le quittent, leurs préférences se portent le plus souvent vers les départements situés le long de la façade atlantique (figure 26) qui accueillent sur un an 12 000 retraités parisiens. Plus généralement, ils optent pour les départements situés à l'ouest et au sud de la France, notamment ceux de l'arc méditerranéen. Dans l'est et le nord de la France, quelques départements se trouvent déficitaires vis-à-vis du Bassin parisien en termes de flux de retraités. ■

25 Un solde particulièrement déficitaire pour les « jeunes » retraités

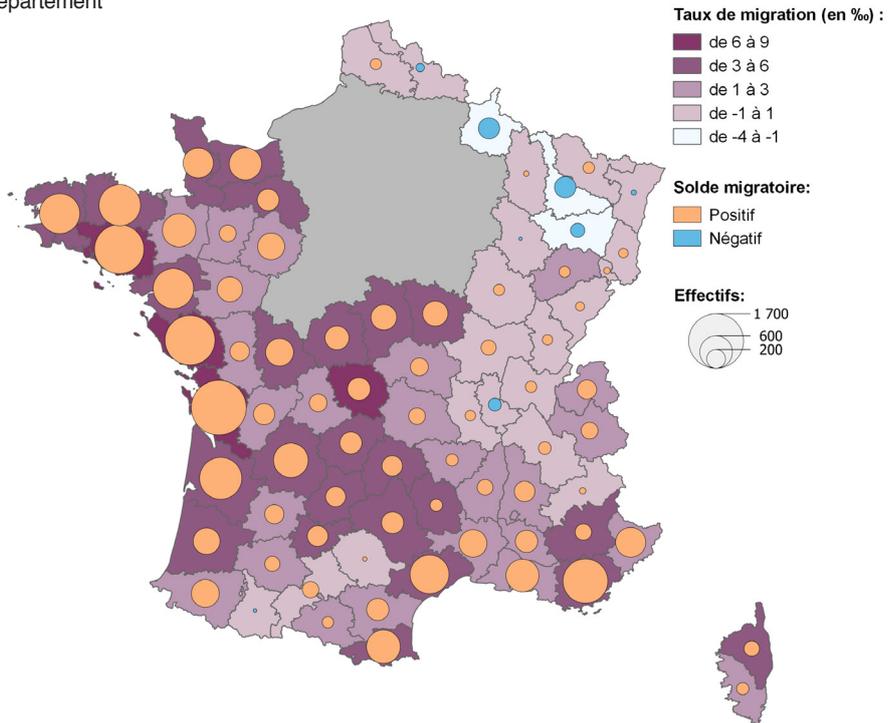
Taux de migration par âge, selon la zone géographique



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

26 Une préférence des retraités parisiens pour l'ouest et le sud de la France

Solde migratoire et taux de migration des retraités vis-à-vis de l'ensemble du Bassin parisien, par département



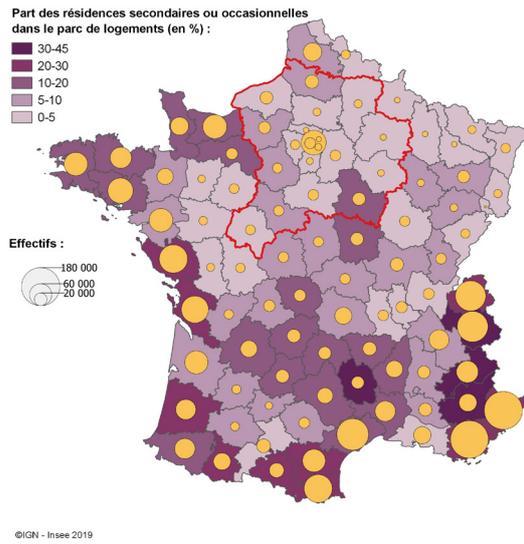
©IGN - Insee 2019

Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation complémentaire

Encadré

Des résidences secondaires des Parisiens plus souvent localisées à l'ouest

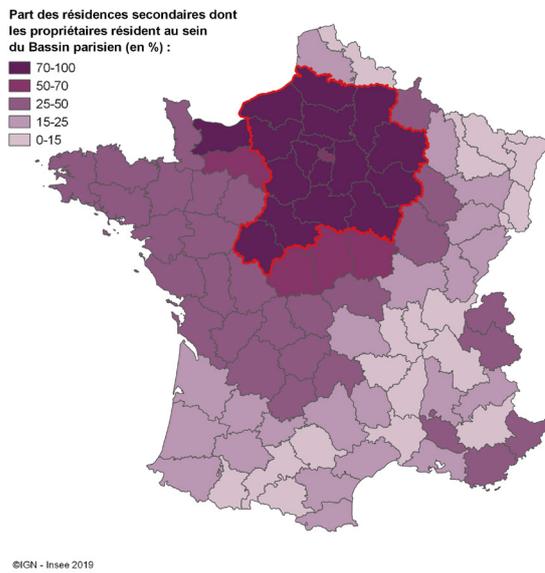
Parmi les éléments pouvant entrer en jeu dans les choix de mobilité résidentielle des retraités du Bassin parisien, la localisation d'une résidence secondaire peut être déterminante. Une corrélation forte (0,68) apparaît au niveau des départements de France métropolitaine entre le taux d'entrée de retraités et la part de résidences secondaires au sein du parc de logements. Ainsi, les taux d'entrée relativement faibles des départements du Bassin parisien et les flux résidentiels internes d'ampleur également modeste peuvent être rapprochés au fait que cet espace est faiblement doté en résidences secondaires. Celles-ci ne représentent que 3 % du parc de logements contre 11 % dans le reste de la France métropolitaine, proportion qui n'est atteinte par aucun des départements constituant le Bassin parisien, l'Yonne s'en approchant toutefois (10,7 %). Elles sont relativement présentes dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, la Somme et à Paris, départements qui affichent les taux d'entrées de retraités parmi les plus élevés au sein du Bassin parisien. La capitale abrite un nombre assez conséquent de ces résidences dont certaines d'entre elles pourraient davantage correspondre à des résidences occasionnelles qu'à des lieux de villégiatures.



Source : Insee, Recensement de la population 2015 – exploitation

Les résidences secondaires peuvent engendrer des flux, démographiques ou financiers, entre les territoires où elles sont localisées et les territoires où résident habituellement leurs propriétaires. Sous cet angle, des liens très forts se dessinent entre les départements du Bassin parisien et ceux du quart nord-ouest de la France. Les départements qui bordent ses frontières ouest et sud sont particulièrement concernés. Dans les départements de l'Orne, de l'Indre, du Cher et de la Nièvre, plus de la moitié des résidences secondaires sont ainsi détenues par des résidents du Bassin parisien. Dans le Calvados, ce sont même les trois quarts des résidences secondaires qui sont dans ce cas. Malgré l'éloignement, les Parisiens sont propriétaires de plus d'un quart des résidences secondaires dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie, les départements de la Côte-d'Azur et en Corse du sud. Ils apparaissent moins souvent propriétaires de résidences secondaires localisées dans le sud-ouest, où elles sont pourtant très présentes.

Les propriétaires parisiens de résidences secondaires situées en dehors du Bassin parisien disposent en outre de niveaux de vie plus élevés que les propriétaires non parisiens (niveau de vie médian de 35 800 euros contre 29 000 euros par unité de consommation) et, *a fortiori*, plus élevés que la population résidente.



Source : Insee, Fideli 2017

Définitions

Un **étudiant** est défini comme une personne de 16 à 29 ans, inscrite dans un établissement d'enseignement et dont le niveau de diplôme déclaré au moment du recensement est au moins supérieur au baccalauréat. Cette définition recouvre des situations très différentes entre les jeunes « étudiants post-bac », les doctorants salariés dans un laboratoire de recherche ou encore les jeunes actifs qui poursuivent des études parallèlement à leur emploi.

Un **pôle d'études** ou **pôle d'enseignement supérieur** est une unité urbaine dont le nombre d'étudiants au lieu d'études est supérieur à 2 000. Le **bassin de recrutement d'un pôle** désigne son aire d'attraction. Il est construit sur la base des flux sortants d'étudiants par commune, reconstitués en faisant le lien entre la commune de résidence antérieure et le lieu d'études actuel. Une commune est considérée comme faisant partie du bassin de recrutement d'un pôle si le flux sortant maximal de la commune est orienté vers ce pôle et concerne au moins 5 individus.

Navettes domicile-travail : le recensement de la population permet de mesurer parmi les actifs occupés le nombre de personnes qui résident et travaillent dans deux communes différentes. Les déplacements « domicile-travail » sont aussi appelés « migrations alternantes » ou « navettes ».

Le recensement mesure un nombre de « migrants alternants » et non un nombre de déplacements. La fréquence (quotidienne,

hebdomadaire, etc.) des déplacements n'est pas observée. Compte-tenu de la distance parfois importante entre les lieux de résidence et de travail pour certains actifs, on peut penser qu'il ne s'agit pas toujours de navettes quotidiennes, mais qu'il peut s'agir soit de travail à distance, soit de personnes dont la résidence principale est éloignée de leur lieu de travail mais qui résident la semaine dans un logement occasionnel proche de leur travail.

Taux de mobilité résidentielle : rapport du nombre de personnes résidant un an plus tôt dans la zone géographique et ayant effectué une mobilité résidentielle (personnes n'habitant pas dans le même logement un an plus tôt) à la population initiale de la zone géographique.

Taux de sortie : rapport du nombre de sortants d'une zone géographique (personnes résidant hors de la zone lors du recensement de la population et dans la zone un an plus tôt) à la population moyenne de la zone géographique.

Taux de migration : rapport du solde (différence entre le nombre d'entrants et de sortants) à la population moyenne de la zone géographique.

Un **retraité** désigne une personne âgée de 55 ans ou plus qui s'est déclarée en retraite ou en pré-retraite au moment du recensement.

Bibliographie

- Borey G., Braun G., Dufeuirelle J., Warmoës J. (Insee Hauts-de-France), Pilarski C. (Insee Bourgogne-Franche-Comté), « Une influence francilienne établie au nord et en croissance à l'ouest », *Insee Analyses Île-de-France* n°110, novembre 2019.
- Brendler J., Mouchit N., Rochelle S. (Insee Normandie), Faure S., Le Goff F. (Insee Centre-Val de Loire), « Au sein du Bassin parisien, une population jeune, spatialement concentrée mais qui se déploie dans les couronnes périurbaines », *Insee Analyses Île-de-France* n°109, novembre 2019.
- Mora V., Novella S., « Migrations résidentielles des 25-34 ans – Un échange équilibré de jeunes diplômés », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 77, octobre 2019.
- Chesnel H., Hamzaoui L., « De plus en plus de Ligériens travaillent hors de leur intercommunalité de résidence », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 93, septembre 2019.
- Baltz V., Joubert S., « Les flux domicile-travail s'intensifient autour de Bordeaux, La Rochelle, et Bayonne », *Insee Flash Nouvelle Aquitaine* n° 49, septembre 2019.
- Bertrand M., Thirion O., « Des travailleurs toujours plus mobiles en Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 59, septembre 2019.
- Geay T., Bianco E., « La croissance de l'emploi s'accompagne de celle des déplacements domicile-travail », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 63, septembre 2019.
- Nicolai M-P., « Les trois quarts des Corses travaillent dans leur intercommunalité de résidence », *Insee Flash Corse* n° 42, septembre 2019.
- Gascard N., Lu A-V., « Organisation, fonctionnement et dynamiques de l'espace autour de Paris et de l'Île-de-France », *Insee Dossier Île-de-France* n° 4, juin 2019.
- Le Fillâtre C., Pancarte K., « Un rayonnement économique de l'agglomération parisienne plus intense vers l'ouest », *Insee Analyses Île-de-France* n° 98, juin 2019.
- Baudrin L., Crusson L., « Les seniors, plus souvent en emploi en Île-de-France et dans l'ouest de la France », *Insee Focus* n° 144, février 2019.
- Fabre J., Pawlowski E., « Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation », *Insee Première* n° 1727, janvier 2019.
- Gascard N., Lu A-V., « L'influence de l'agglomération parisienne s'étend aux régions voisines », *Insee Première* n° 1758, juin 2019.
- Tizi B., « Les seniors franciliens quittent la région à un âge plus tardif », *Insee Flash Île-de-France* n° 33, septembre 2018.
- « Rapport sur la cohésion des territoires », CGET, juillet 2018.
- Boussad N., Pancarte K., Wolber O. (Insee Île-de-France), Capillon J., Ngo C. (rectorat de Créteil), Derosier A., Flotte B., Robinette A. (rectorat de Paris), Bonnaud J. (Rectorat de Versailles), « L'orientation des nouveaux bacheliers franciliens : davantage d'études longues, des capacités d'accueil contraintes dans les filières courtes », *Insee Analyses Île-de-France* n° 84, juin 2018.

- Meyniel C., « Trois systèmes territoriaux dans la région pour autant de dynamiques d'emploi et de population », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 42, février 2018.
- Altaber C., Le Hir B., « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants », France stratégie et CGET, *La note d'analyse* n° 67, novembre 2017.
- Bigot I., Dardaillon B., Fichot C., Letournel J., Moisan M., « Les systèmes urbains en Normandie : aires urbaines, métropoles, réseaux d'échanges », *Insee Dossier Normandie* n° 6, juillet 2017.
- « Emploi et territoires - Rapport de l'Observatoire des territoires 2016 », CGET, janvier 2017.
- Cacheux L., Creusat J., Eichwald A., « Les dynamiques socio-économiques du Grand Est dans son environnement régional et transfrontalier », *Insee Dossier Grand Est* n° 4, décembre 2016.
- Mirouse B., « Toulouse, terre d'accueil des étudiants en Midi-Pyrénées », *Insee Flash Midi-Pyrénées*, décembre 2015.
- Creusat J., Morel-Chevillet H., « La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements », La France et ses territoires, coll. « *Insee Références* », édition 2015.
- Gingembre J., Baude J., « Les mobilités domicile-travail dans les réseaux d'agglomérations », *ÉchoGéo* 2014.
- Lambin R., Lu A-V., Perron R., « Le projet de pôle métropolitain G10 : un territoire d'échanges socio-économiquement cohérent », *Insee Flash Champagne-Ardenne* n° 162, novembre 2012.
- « Fonds structurels 2014-2020 - Diagnostic territorial stratégique : fiche Fonctionnement urbain de la Picardie », *Datar*, juillet 2012.
- Houssais I., « L'attractivité économique de la Bretagne », *Dossier d'Octant* n° 48 Insee Bretagne, juin 2006.
- Gilli F., « Le Bassin parisien, espace cohérent autour d'une vaste région urbaine », *Insee Picardie Relais* n° 112, 2003.
- Rochefort F., « Les notions de réseau urbain et d'armature urbaine », *Strates Hors-série*, 2002.

Réalisation et coordination*	Insee de Normandie 5, rue Claude Bloch BP 95137 14024 CAEN Cedex et Insee de Centre-Val de Loire 131, rue du faubourg Bannier 45034 ORLÉANS Cedex 1
Directrice de la publication	Marie-Christine PARENT
Rédacteur en chef	Pascal JULIEN
Rédacteurs	Jonathan BRENDLER Sophie FAURE Florian LE GOFF Nabil MOUNCHIT Sandrine ROCHELLE
Composition	Tania BCHINI-VALLE Claire GODIN

* Dans le cadre d'un projet coordonné par la Direction régionale d'Île-de-France, cette étude a été conduite et rédigée par les directions régionales de l'Insee Centre-Val de Loire et Normandie, et mise en page par la direction régionale de Normandie.

Insee Dossier

Île-de-France

Les mobilités dans le Bassin parisien à trois âges de la vie : faire ses études, aller travailler, prendre sa retraite

À travers son rayonnement économique, les déplacements domicile-travail, les flux d'étudiants et les migrations résidentielles, l'influence de Paris s'étend largement sur les territoires limitrophes de l'Île-de-France. Le Bassin parisien se définit ainsi comme les douze départements autour de l'Île-de-France ayant le plus de liens avec la capitale. Fort de 19,1 millions d'habitants, cet espace présente un fonctionnement comparable à celui d'une très grande aire urbaine s'étendant cent kilomètres autour de Paris, et dont l'agglomération parisienne constitue le pôle. Les emplois sont concentrés dans ce pôle. Les migrations résidentielles suivent le même schéma que le phénomène de périurbanisation : de nombreux actifs travaillent à Paris ou dans les pôles économiques majeurs de l'Île-de-France tout en résidant, avec leurs familles, dans un périmètre de plus en plus étendu. Plusieurs pôles d'attractivité apparaissent au sein du Bassin parisien : Paris bien sûr, mais aussi Saclay, Roissy, et d'autres pôles encore. Les étudiants constituent une population particulièrement polarisée : le pôle de Paris absorbe les trois quarts des étudiants du Bassin parisien, mais les étudiants sont aussi de plus en plus nombreux dans les pôles environnants. Plus d'un million d'actifs travaillent dans le pôle économique majeur du Bassin parisien, la Métropole du Grand Paris, sans y résider. Ils y occupent plus d'un quart des emplois. Les retraités du Bassin parisien changent souvent de lieu de résidence dans les âges qui suivent leur départ en retraite. Nombreux sont les retraités qui quittent le Bassin parisien pour aller vivre dans un département de l'ouest ou du sud de la France.

Insee Dossier n° 5
Décembre 2019

ISSN : 2416 - 8416

Insee d'Île-de-France

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent,
Insee d'Île-de-France

Rédacteur en chef :

Pascal Julien, Insee de Normandie

© Insee 2019

